

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2449 - MARDI 3 NOVEMBRE 2015



Kengo wa Dondo prononçant son mot de circonstance

10^e CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE AFRICAINNE 2015

La pauvreté et l'inégalité en Afrique au centre des discussions

Le président du Sénat, Léon Kengo Wa Dondo, a procédé lundi à Kinshasa au nom du président de la République à l'ouverture de la 10^e édition de la Conférence économique africaine 2015 (CEA) placée sur le thème « Lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le programme de développement pour l'après 2015 ». Une thématique qui met en relief les véritables enjeux du continent conformément à la vision panafricaine, celle d'une Afrique intégrée, prospère et paisible portée vers l'émergence.

Les assises de Kinshasa connaissent la participation des décideurs, des chercheurs et des praticiens du développement venant d'Afrique et d'ailleurs. Ils sont censés faire une contribution stratégique à la mise en œuvre de la vision africaine ainsi qu'à l'identification d'actions concrètes à mener pour la réduction de la pauvreté et des inégalités dans le contexte du Programme de développement pour l'après 2015.

Page 14

CINÉMA CONGOLAIS

Sortie du film « Cocaine Light » jeudi

L'Institut français de Kinshasa (IF), Halle de la Gombe, va abriter le 5 novembre à partir de 19 heures la grande première projection publique de la réalisation présentée comme le premier long métrage 100% congolais tourné à Kinshasa. Cocaine Light est un thriller où il est question de sexe, de vengeance et d'escroquerie et dont l'histoire gravite autour de cinq personnages. Le film regroupe toutes les grosses pointures artistiques et du cinéma congolais. Le chanteur Papa Wemba et l'acteur Romain Ndomba qui s'est illustré comme l'un des personnages-clés de « Viva Riva » y apparaissent aussi.

Aux détours d'une conférence de presse tenue le 2 novembre, les cinéastes Patrick Ken Kalala, Jimmy Tissanabo et Didace Kawang ont présenté leur œuvre comme une expérience qu'ils ont juste tentée en partant de leurs apports personnels sans se douter que le projet allait se muer en une réalité vivante.

Page 13

C1 - FINALE ALLER

Succès de haute lutte de Mazembe face à l'Usma à Alger

Le TP Mazembe a pris une option sérieuse pour remporter la finale de la Ligue des Champions d'Afrique. Le club dirigé par l'ancien gouverneur de l'ex-Katanga Moïse Katumbi Chapwe a fait une démonstration de force en s'imposant le 31 octobre au stade Omar-Hamdi d'Alger, face à l'Union sportive de la Médina d'Alger (Usma) par deux buts à un. C'est donc avec l'avance d'un but obtenue sur le terrain de l'adversaire que Mazembe jouera dans une semaine dans son stade de Kamalondo à Lubumbashi la manche retour de cette finale de la C1 africaine 2015. Cette finale-retour dans la capitale cuprifère s'annonce tout autant ouverte que la première partie remportée par Mazembe à Alger. Naturellement, les Corbeaux sont pratiquement à quatre-vingt-dix minutes de leur troisième trophée de la C1 en sept ans. Gare toutefois à l'excès de confiance.

Page 14

NOMINATION DES COMMISSAIRES GÉNÉRAUX

L'opposition prête à saisir en inconstitutionnalité la Haute cour



Des leaders de la Dynamique de l'opposition lors d'une manifestation

Dans un communiqué publié le 1er novembre, la Dynamique de l'opposition se réserve le droit de « saisir en inconstitutionnalité la Cour constitutionnelle contre l'ordonnance du président de la République portant nominations des commissaires spéciaux et en appelle à la responsabilité historique des magistrats de cette haute juridiction du pays.

La Dynamique accuse, par ailleurs, la coalition au pouvoir d'instituer de son propre chef un système

atypique constitué d'une part des gouverneurs élus ayant largement dépassé les termes de leurs mandats et, d'autre part, par des commissaires spéciaux et leurs adjoints illégitimes nommés par le président de la République. Et d'ajouter que si les premiers répondront des Assemblées provinciales tout aussi obsolètes, les seconds, eux, seront comptables vis-à-vis du chef de l'Etat et ce, au mépris de la Constitution.

Page 13

ÉDITORIAL

Article 244

La nouvelle Constitution ayant été adoptée le 25 octobre par le peuple congolais quand entrera-t-elle en vigueur et quand, par conséquent, les institutions qui la structurent seront-elles renouvelées ? Ces deux questions vont maintenant dominer le débat politique. Elles méritent donc réflexion.

Pour y répondre, il convient de se reporter à l'article 244 du nouveau Texte fondamental qui est ainsi rédigé : « Les institutions issues de la Constitution du 20 janvier 2002 fonctionnent jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions sans pouvoir dépasser, pour les institutions pourvues par voie électorale, l'expiration de leur mandat ».

En clair, ceci veut dire que sitôt les résultats définitifs du référendum proclamés par la Cour constitutionnelle, l'élection présidentielle et les élections législatives pourront être organisées dans les conditions prévues par la nouvelle Constitution. Avec deux dates butoirs qui seront celles de la fin des mandats correspondants à savoir : juillet 2016 pour la première et juillet 2017 pour les secondes.

N'anticipons pas sur les décisions qui seront prises sur chacun de ces points au plus haut niveau de l'État. Disons simplement que la classe politique congolaise ferait bien de se préoccuper dès à présent des échéances à venir. Si elle n'est pas maîtresse du calendrier, elle peut et doit en effet pleinement jouer son rôle dans le processus à venir en s'organisant, ou plutôt en se réorganisant, sur la base de ce qu'il est advenu lors du Référendum.

À l'heure où s'ouvre cette nouvelle page de notre Histoire, il n'est pas inutile de rappeler aux leaders de l'opposition comme de la majorité que les cartes ayant été rebattues sur l'échiquier politique, il devient urgent pour eux de réfléchir aux scrutins qui permettront à la Constitution du 25 octobre d'être effectivement la colonne vertébrale de notre nouvelle République. En n'oubliant pas, bien sûr, le fait que les « radicaux » ont tenté de s'y opposer par la force.

Du point de vue politique, les semaines et les mois à venir seront tout aussi décisifs que celles et ceux qui les ont précédés.

Les Dépêches de Brazzaville

ANDRÉOL FERNAND MIAKA

« La population congolaise s'est dotée des moyens constitutionnels d'émergence »

Le président d'Actions politiques actives au développement (Apad), Andréol Fernand Miaka, s'est félicité samedi, à Brazzaville, dans un message officiel de son parti, de ce que la population congolaise ait fait le choix de voter une Constitution « d'émergence » qui consolide « les valeurs intrinsèques de la République ».

« En acceptant l'évolution des institutions, en adoptant le principe de la nouvelle République, la population congolaise a fait le choix de la raison, de la paix et de la cohésion sociale. Elle a consolidé la liberté, l'égalité et la justice. Les hommes politiques congolais devront s'adonner



Andréol Fernand Miaka président de l'Apad. Favorable aux réformes constitutionnelles, l'Apad salue la nouvelle Constitution qui prône le plein emploi, l'égalité des chances et surtout le transfert des com-

« Le travail ne peut pas s'arrêter »

à la responsabilité de proposer et de conduire derrière l'homme de synthèse, qui est Denis Sassou N'Guesso, des politiques d'unité, de travail et de progrès », a déclaré le

Centre de santé intégré (CSI) Mama Mboulé. Sous la pression du ruissellement des eaux de pluie, cette érosion a également endommagé les câbles et poteaux électriques et les conduits d'eau. Dans les parages, les murs de nombreux édifices présentent des fissures. Plusieurs familles ont été obligées d'abandonner leurs habitations pour se mettre à l'abri, loin de la zone touchée. Par contre d'autres persistent à cause du manque de moyens

Miaka, trouve ici l'occasion d'approfondir la politique de la décentralisation qui a déjà produit des effets.

« Le travail ne peut s'arrêter », lance-t-il, avant de féliciter cette expérience réussie qui incombe au Président de la République. « Il (Denis Sassou N'Guesso, Ndlr) a su, au risque de sa vie et de sa santé, avec emprise et méthode, dans la paix et dans la confiance la plus absolue, conduire les consultations qui ont précédé le dialogue de Sibiti, pour un consensus ayant abouti consécutivement au référendum constitutionnel du 25 octobre 2015 », souligne le message de l'Apad.

Pour Andréol Fernand Miaka, lorsqu'un cheval est réputé bon, il est toujours partant, et l'on ne se spéculait pas sur son âge, et ses années de courses. Une assertion métaphorique qu'il illustre sur son soutien à Denis Sassou N'Guesso pour qui « il parie toujours pour des meilleurs gains ».

Quentin Loubou

ENVIRONNEMENT

Des dégâts matériels occasionnés par la pluie à Ngamakosso

La pluie qui s'est abattue à Brazzaville, dans la nuit du 29 au 30 octobre dernier a emporté des maisons et causé de nombreux dégâts matériels à proximité d'une érosion, dans le sixième arrondissement notamment au quartier Ngamakosso.

Dans ce quartier, l'érosion devient de plus en plus menaçant pour les populations. C'est un grand ravin de plus de quatre mètres de profondeur qui progresse derrière le

Centre de santé intégré (CSI) Mama Mboulé. Sous la pression du ruissellement des eaux de pluie, cette érosion a également endommagé les câbles et poteaux électriques et les conduits d'eau.

Dans les parages, les murs de nombreux édifices présentent des fissures. Plusieurs familles ont été obligées d'abandonner leurs habitations pour se mettre à l'abri, loin de la zone touchée. Par contre d'autres persistent à cause du manque de moyens

financiers. « C'est devenu une habitude, presque une routine. A chaque pluie succède une inondation et, à chaque inondation un malheur sur les riverains de la zone d'érosion » déplore Gildas Kiéra, un habitant de ce quartier.

Rappelons que l'an dernier, dans le même quartier, trois morts ont été enregistrés et une vingtaine de familles déplacées suite aux avancées de cette érosion.

Fortuné Ibara

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Romonique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou
(chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya
n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,
Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngon

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

PAIX SOCIALE

L'Idc et le Frocad appellent à l'apaisement

Dans une déclaration publiée le 2 novembre à Brazzaville, l'Initiative pour la démocratie au Congo (Idc) et le Front pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (Frocad) ont appelé à l'apaisement du climat politique actuel.

Jean Baptiste Bouboutou, porte-parole de l'Idc-Frocad, à qui revenait la charge de lire cette déclaration, a précisé que « dans le souci d'apaisement et en vue de permettre la tenue d'un dialogue tel que le préconise la communauté internationale, l'opposition congolaise représentée par l'Idc et le Frocad, en toute responsabilité, décide de suspendre à compter du 2 novembre le programme d'action décliné dans la déclaration du 29 octobre 2015 ».

Rappelons que dans la déclaration du 29 octobre, l'Idc et le Frocad avaient préconisé, à compter du 30 octobre, l'amplification sur toute l'étendue



Jean Baptiste Bouboutou lisant la déclaration

du territoire national, de la désobéissance civile et citoyenne qui devrait débiter par une marche de protestation en vue de dénoncer, avec

force, la tricherie érigée en système de gouvernement et le coup d'Etat constitutionnel ; dénoncer la confiscation des libertés de communication et

d'information (interruption de l'Internet, du signal de RFI, de Radio télé Forum, des Sms téléphoniques...) ; exiger sans condition la libération de tous les détenus politiques enlevés et incarcérés illégalement ; lever immédiatement la séquestration à leur domicile des députés Guy Brice Parfait Kolelas et André Okombi Salissa, ainsi que la mise en place d'une commission d'enquête impartiale sur les tueries de ces derniers jours.

En outre, l'Idc et le Frocad avaient également, dans la déclaration du 29 octobre, appelé le peuple congolais à observer les journées villes mortes dont la première devait commencer le lundi 2 novembre et les suivantes tous les jeudis et vendredis jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Roger Ngombé
et Guillaume Ondzé

POLITIQUE NATIONALE

Le PCT et le RDD décident de réviser leur accord politique

Le secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Pierre Ngollo, et son homologue du Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD), Emile Opangault ont débattu de la question, le 31 octobre. Cette première réunion de prise de contact vise à étudier les modalités de révision de leur accord politique rompu depuis plus d'un an déjà.

La rencontre entre ces deux partis politiques de la majorité présidentielle est possible et imminente, selon le secrétaire général du RDD, Emile Opangault. « Nous avons eu des querelles avec le PCT, au sujet de la non application des accords que nous avons signés avec lui, aujourd'hui, le PCT a pensé que nous revenions sur de nouvelles bases. C'est une bonne intention qu'il a eue. Nous sommes d'avis mais nous attendons voir comment cela va se faire », explique Emile Opangault. La réunion politique très attendue, sera en effet, une occasion pour ces deux formations politiques qui se regardent en chiens de faïence, de s'asseoir et de discuter afin de trouver de nouvelles modalités de mise en œuvre dudit accord politique. L'objectif étant de permettre à ces deux partis politiques de revenir sur de nouvelles bases et de gouverner ensemble.

S'exprimant au sujet de la rupture dudit accord, le secrétaire général du RDD a été clair. Il incrimine le PCT d'être à l'origine de ce divorce politique, du fait de son égoïsme et du non-respect de ses engagements. « Nous avons signé un accord politique avec le PCT mais il ne l'a jamais respecté. Nous sommes allés par exemple aux élections, mais le PCT nous a refusé des sièges, même ceux des conseillers que nous avons pourtant gagnés. C'est en tenant compte de tout cela que nous avons décidé de suspendre l'accord, en attendant de revoir la question », poursuit le secrétaire général du RDD.

Apportant les éclaircissements sur le ralliement de certains membres du RDD à l'opposition radicale, Emile Opangault précise que ces derniers ont rejoint le Frocad de façon individuelle, sans avoir reçu mandat du parti. Il confirme par ailleurs que le RDD fait bien partie de la majorité présidentielle, même s'il n'était pas pour le débat sur le changement de la Constitution du 20 janvier 2002, un débat désormais clos, la Constitution du 20 janvier 2002 étant déjà changée. Un compromis que le RDD a apprécié tout de même, en vue d'éviter de conduire le pays dans de pires difficultés.

Firmin Oyé

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

Le Congo abritera un forum sur l'investissement

Du 19 au 21 novembre, Brazzaville va abriter un forum international sur le thème : « investir au Congo ». Cette réunion permettra aux 800 participants qui viendront de 70 pays, d'échanger et de partager leurs expériences mais surtout de s'imprégner du cadre institutionnel et réglementaire favorable aux affaires en République du Congo.

Ce forum sera également une occasion pour les investisseurs d'identifier les opportunités d'affaires, tant pour les projets existants que pour ceux à développer puis d'accéder rapidement aux opportunités d'investissements dans leurs domaines d'activités respectifs.

Pour ce faire, les conférences plénières prévues à cet effet seront focalisées sur l'économie congolaise à travers sa croissance, ses opportunités mais aussi sa position privilégiée en Afrique Centrale. Elles intégreront les témoignages et business cases, un panorama des secteurs d'investissement prioritaires et délivrer les clés pour aborder d'un point de vue fiscal, juridique, administratif la réalisation d'un projet au Congo Brazzaville.

« Je salue cette initiative qui est une contribution positive à l'effort qu'entreprend le Congo en vue d'atteindre son émergence à l'horizon 2025. Je remercie d'avance tous les investisseurs qui viendront au Congo pour participer à cet important événement, au moment où l'Afrique se présente, de plus en plus, comme le continent d'avenir et de l'avenir », a récemment déclaré le chef de l'Etat Congolais Denis Sasou N'Guesso, s'exprimant dans un éditorial publié sur le site www.abc2015.com Les secteurs clés d'investissement au Congo

sont entre autres: le pétrole et les hydrocarbures, les mines, l'agriculture et l'agro-industrie, la forêt et l'industrie du bois, les BTP, le tourisme, l'hôtellerie et les services financiers. Afin d'avoir des données de base sur chacune de ces filières, ces principales opportunités, ainsi que les facilités administratives et fiscales, des représentants du gouvernement congolais, des investisseurs et des opérateurs économiques auront un conclave autour de ces secteurs.

« La modernisation de notre pays est en marche. Les conditions y sont désormais réunies pour la diversification de l'économie. Le

processus d'industrialisation s'accélère à travers la promotion du secteur privé et des investissements », a précisé le chef de l'Etat congolais dans le même éditorial.

Rappelons, qu'avec une population de près de 4,5 millions d'habitants et un revenu national brut par habitant de 3 300 dollars, le Congo est l'une des économies les plus dynamiques de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale.

En forte croissance depuis dix ans, le Congo mène depuis 2009 une stratégie déterminée d'ouverture et de diversification de son économie. C'est dans ce cadre que des textes de réformes à court et moyen terme ont été pris non seulement pour améliorer l'environnement des affaires, mais aussi le rang du Congo dans le classement du Doing business.

Ses richesses naturelles et son positionnement géostratégique ainsi que son potentiel humain offrent d'importantes opportunités de développement au secteur privé africain et international.

Lopelle Mboussa Gassia

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/CNSS-CGMP/2015

« Recrutement d'un cabinet d'études devant réaliser les études en vue de la construction du siège de la direction départementale de la Caisse nationale de sécurité sociale de la Cuvette – ouest (Ewo) »

Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publics paru dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics de l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) n° 176 du 23 septembre 2015. La caisse nationale de sécurité sociale a obtenu, dans le cadre de son budget d'investissement exercice 2015 des fonds, afin de financer le projet de construction du siège de la direction départementale de la caisse nationale de sécurité sociale de la Cuvette – ouest à Ewo. Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché N°PI 001/CNSS/CGMP/2015 relatif à la réalisation d'une étude en vue de la construction de ce siège.

1-Objectif de la mission

De façon générale, il est prescrit au consultant de concevoir un modèle du bâtiment R+3 devant abriter les services de la direction départementale de la caisse nationale de sécurité sociale d'Ewo et particulièrement :

- Elaborer les éléments graphiques (plan des installations) ;
- Elaborer l'avant projet sommaire (APS) ;
- Elaborer l'avant projet détaillé (APD).

2- Mission du consultant

- procéder aux relevés topographiques et relevés des études géotechniques ;
- présenter la configuration générale du bâtiment en rapport avec l'emplacement du terrain ;
- dresser le plan du bâtiment ;
- proposer la configuration des bureaux ;

3-Profil du consultant

Pour répondre aux critères de qualification, le consultant devra être un cabinet d'architecte ayant une qualification minimum requise, notamment :

- L'expérience : une expérience professionnelle dans le domaine des études des bâtiments administratifs d'au moins

cinq (05) ans est requise ;

- La qualification : une bonne qualification des experts (architectes) composant le cabinet est requise ;
- L'expérience : la preuve que le cabinet a déjà réalisé des prestations similaires devra être apportée ;
- La capacité financière du cabinet : le cabinet doit justifier de sa capacité financière (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement).

4-Financement

Le financement de l'étude incombe au budget de la caisse nationale de sécurité sociale, exercice 2015, volet investissement.

5- Lieu et Durée de la mission

La mission se déroulera à Brazzaville pendant une période de deux (2) mois avec visite du site

6- Informations complémentaires

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale invite, par le présent avis, les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services sus indiqués.

Les cabinets intéressés devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations relatives à la mission (brochures du cabinet, références concernant l'exécution des missions analogues, l'expérience dans le domaine, objet de la mission).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant cette mission à l'adresse ci-dessous mentionnée de 08 heures à 15 heures.

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être déposés sous pli fermé en quatre (04) exemplaires, dont un original et trois copies portant clairement la mention

« Manifestation d'intérêt n° 001/CNSS-CGMP 2015 relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études en vue de la construction du siège de la direction départementale de la caisse nationale de sécurité sociale d'Ewo ».

Ils devront comprendre :

•Une lettre de motivation ;

•Une lettre de présentation du cabinet faisant ressortir les informations suivantes :

- Les références sur les prestations similaires déjà exécutées ou en cours d'exécution par le cabinet (intitulé de la prestation, source de financement, année, lieu et délai d'exécution au cours des dernières années) ;
- La capacité financière (accès au crédit, capacité de financement) prouvée par une institution financière ;
- Toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation.

Une liste restreinte des candidats pré-qualifiés sera établie à l'issue de cet avis à manifestation d'intérêt, à qui, le dossier de demande de proposition sera adressé.

Un cabinet sera sélectionné selon les procédures définies dans le code des marchés publics de la république du Congo. Lieu, Date et heure limite de dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous mentionnée au plus tard le 14 novembre 2015.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Caisse Nationale de Sécurité Sociale, (Cellule de Gestion des Marchés Publics, 1er étage) sise, boulevard Denis Sassou Nguesso, rond point de la gare, centre ville, en face des MUCODEC, Brazzaville, Congo.

Tél : 00242 22 283 54 97/00242 06 975 84 57.

Fait à Brazzaville, le

Le directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale

Evariste ONDONGO

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/CNSS-CGMP/2015

« Recrutement d'un cabinet d'études devant réaliser les études en vue de la construction du siège de la direction départementale de la caisse nationale de sécurité sociale de la Lékoumou (Sibiti) »

Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publics paru dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics de l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) n° 176 du 23 septembre 2015. La caisse nationale de sécurité sociale a obtenu, dans le cadre de son budget d'investissement exercice 2015 des fonds, afin de financer les études en vue de la construction du siège de la direction départementale de la caisse nationale de sécurité sociale de la Lékoumou à Sibiti. Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché N°PI 002/CNSS/CGMP/2015 relatif à la réalisation d'une étude en vue de la construction de ce siège.

1-Objectif de la mission

De façon générale, il est prescrit au consultant de concevoir un modèle du bâtiment R+3 devant abriter les services de la direction départementale de la caisse nationale de sécurité sociale de la Lékoumou et particulièrement :

- Elaborer les éléments graphiques (plan des installations) ;
- Elaborer l'avant projet sommaire (APS) ;
- Elaborer l'avant projet détaillé (APD).

2- Mission du consultant

- Procéder aux relevés topographiques et relevés des études géotechniques ;
- présenter la configuration générale du bâtiment en rapport avec l'emplacement du terrain ;
- dresser le plan du bâtiment ;
- proposer la configuration des bureaux ;

3- Profil du consultant

Pour répondre aux critères de qualification, le consultant devra être un cabinet d'architecte ayant une qualification minimum requise, notamment :

- L'expérience : une expérience professionnelle dans le domaine des études des bâtiments administratifs d'au moins cinq (05) ans est

requis ;

- La qualification : une bonne qualification des experts (architectes) composant le cabinet est exigée et devra être prouvée ;
- L'expérience : la preuve que le cabinet a déjà réalisé des prestations similaires devra être apportée ;
- La capacité financière : la capacité financière du cabinet est également exigée (possibilité d'accès au crédit, capacité de financement).

4-Financement

Le financement de l'étude incombe au budget de la caisse nationale de sécurité sociale, exercice 2015, volet investissement.

5- Lieu et Durée de la mission

La mission se déroulera à Sibiti pendant une période de deux (2) mois.

6- Informations complémentaires

La caisse nationale de sécurité sociale invite, par le présent avis, les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services sus indiqués.

Les cabinets intéressés devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations relatives à la mission (brochures du cabinet, références concernant l'exécution des missions analogues, l'expérience dans le domaine, objet de la mission).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant cette mission à l'adresse ci-dessous mentionnée de 08 heures à 15 heures.

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être déposés sous pli fermé en quatre (04) exemplaires, dont un original et trois copies portant clairement la mention

« Manifestation d'intérêt n° 001/CNSS-CGMP 2014 relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études en vue de la construction du siège de la direction départementale de la caisse nationale de sécurité sociale de la Lékoumou ».

Ils devront comprendre :

•Une lettre de motivation ;

•Une lettre de présentation du cabinet faisant ressortir les informations suivantes :

- Les références sur les prestations similaires déjà exécutées ou en cours d'exécution par le cabinet (intitulé de la prestation, source de financement, année, lieu et délai d'exécution au cours des dernières années) ;
- La capacité financière (accès au crédit, capacité de financement) prouvée par une institution financière ;
- Toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation.

Une liste restreinte des candidats pré-qualifiés sera établie à l'issue de cet avis à manifestation d'intérêt, à qui, le dossier de demande de proposition sera adressé.

Un cabinet sera sélectionné selon les procédures définies dans le code des marchés publics de la république du Congo.

Lieu, Date et heure limite de dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous mentionnée au plus tard le 19 octobre 2015 à 12 heures, heure locale.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Caisse Nationale de Sécurité Sociale, (Cellule de Gestion des Marchés Publics, 1er étage) sise, boulevard Denis Sassou Nguesso, rond point de la gare, centre ville, en face des MUCODEC, Brazzaville, Congo.

Tél : 00242 22 283 54 97/00242 06 975 84 57.

Fait à Brazzaville, le

Le directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale

Evariste ONDONGO

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« On ne nous a pas volé notre victoire.
Mais nous ne méritons pas de perdre. »

Isaac Ngata, sélectionneur des Diables rouges locaux, après le match contre le Cameroun, 31 octobre 2015

« On ne peut pas pleurer et faire la révolution. »

Guy Romain Kinfoussia, Opposition congolaise, Brazzaville, 30 octobre 2015

« On a tellement d'inspiration dans l'horreur ! À croire que le mal a plus d'influence que le bien sur nous. »

Angélique Kidjo, chanteuse béninoise, Jeune Afrique, 14 avril 2014

« Sur le continent africain, les chanteurs n'approchent traditionnellement les politiques que parés de leurs atours de griot. »

Damien Glez, dessinateur-éditorialiste franco-burkinabè, Jeune Afrique, 29 octobre 2015

« Je connais trop bien l'Afrique pour ne pas m'ériger en censeur ou en édicateur de ce qui est bien et de ce qui est mal. »

Jean-Marie Bockel, ancien secrétaire d'État français à la Coopération, sénateur centriste (UDI), RFI, 27 octobre 2015

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Fin de la première phase du programme « Libosso »

Fruit d'un contrat de 3 ans, signé le 20 juillet 2013 entre le gouvernement congolais et l'École des Hautes études commerciales de Paris (HEC), « Libosso » « en avant » est un projet de renforcement des capacités managériales des hauts dirigeants, des cadres managers et autres agents de l'administration publique.

La première vague des cadres et agents de l'Etat ayant participé aux actions de formation de ce programme, lancé officiellement en mai 2014, a reçu des certificats de participation le 30 octobre au Palais des congrès de Brazzaville. La cérémonie a été présidée par le ministre de la Fonction publique, Gilbert Mokoki, en présence du directeur Afrique de HEC Paris, Jean

Luc Ricci. Les actions de formation du programme Libosso sont organisées pour faciliter la prise de conscience des enjeux de changement dans l'administration publique, en partageant et en s'appropriant transversalement les méthodes et les outils du management », a-t-il indiqué, attirant l'attention des récipiendaires de ce que le gouvernement attendait d'eux non pas un frémissement,



Les officiels posant avec un échantillon de hauts dirigeants ; crédit photo Adiac

Luc Ricci ; de son directeur pédagogique, le professeur affilié Dominique Foually, ainsi que d'autres invités. En effet, cette première phase a permis la formation de trente-sept hauts dirigeants et quatre-vingt-quinze cadres managers de l'administration. Trois cent trente-trois agents de l'Etat ont également participé à des méga-ateliers. Le ministre congolais de la Fonction publique a rappelé que ce programme s'inscrit dans le plan d'actions du gouvernement visant à vulgariser la Gestion axée sur les résultats (GAR), et à développer une culture de la performance orientée vers l'utilisateur sur toute la chaîne de la hiérarchie de l'administration congolaise. Selon Gilbert Mokoki, au regard des résultats obtenus à ce niveau du processus, on peut considérer que le programme Libosso est porteur d'espoir. « Les forma-

mais une impulsion. S'agissant de la formation proprement dite, les hauts dirigeants de l'administration (directeurs de cabinet, conseillers du président de la République, inspecteurs généraux, directeurs généraux, secrétaires généraux des ministères, conseillers des ministres), ont suivi des séminaires de développement managérial avec cursus certifié HEC. Les cadres managers de l'administration (directeurs centraux, inspecteurs divisionnaires, directeurs rattachés aux cabinets, attachés des cabinets ministériels) ont, quant à eux, suivi des séminaires de management avec soutenance des études par groupe. Dans la perspective de la création prochaine du poste de directeur des ressources humaines dans les départements ministériels, les gestionnaires des ressources humaines, notamment les délégués de la fonction pu-

blique auprès d'autres administrations publiques ont été également au rendez-vous. Les cadres non managers (chefs de service, chefs de division, chefs de bureau et autres agents publics) ont, enfin, été sensibilisés par des méga-ateliers. Le but étant de permettre l'appropriation de ces enjeux par le plus grand nombre.

« Une administration performante est un facteur de cohésion sociale »

Le directeur Afrique de HEC Paris, Jean Luc Ricci, a, de son côté, rappelé que les autorités congolaises étaient convaincues de la nécessité de donner corps à des réformes prometteuses et de satisfaire les besoins des usagers. « Une administration performante est un facteur de cohésion sociale. Il n'y a pas de réformes, de transformations, sans elle. Elle est celle qui, avec exemplarité et modernité, dessine les perspectives et concrétise, sur le plan opérationnel, les orientations stratégiques définies », a-t-il indiqué.

D'après lui, ce programme de renforcement des capacités managériales proposé par HEC Paris impliquera sur trois ans plus de 50% des cadres dirigeants et managers de l'administration congolaise. Adopté au contexte et aux enjeux de l'émergence économique et sociale du Congo, ce programme a pour objectif, a-t-il ajouté, d'introduire une culture managériale de la performance dans l'organisation administrative. « Au travers des différentes thématiques enseignées, ce programme de renforcement des capacités managériales contribuera à l'amélioration du climat des affaires et au développement du partenariat Public/Privé », a précisé Jean Luc Ricci, rappelant que le programme sera en permanence évalué, affiné et ajusté pour répondre au mieux aux besoins et attentes des usagers et clients.

Parfait Wilfried Douniama

ABONNEZ-VOUS

Votre journal au bureau ou à domicile

Contact : 05 532 01 09

Brazzaville

84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Centre ville

Bureau de Pointe-Noire

Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).

Tél. (+242) 06 963 31 34

Les Dépêches de Brazzaville
L'actualité au quotidien

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45 | 06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
Comment répondre efficacement à un appel d'offres des marchés publics ?	5 jours	2 au 6 novembre 2015
La conduite du changement dans les organisations	3 jours	11 au 13 novembre 2015
Pratique de la gestion des stocks et des approvisionnements	4 jours	16 au 19 novembre 2015
Négocier avec ses fournisseurs stratégiques	3 jours	18 au 20 novembre 2015
La responsabilité sociétale des entreprises	5 jours	23 au 27 novembre 2015

* Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.



Dans le cadre de ses activités en République du Congo la Banque UBA Congo recherche un personnel dynamique pouvant occuper les postes ci-après :

1. ASSISTANTE DE DIRECTION

Taches principales

- Formaliser, distribuer et archiver l'ensemble des documents de la Direction Générale.
- Rédiger la correspondance usuelle.
- Réaliser les opérations de transmission, classement et traitement d'informations nécessaires au fonctionnement de la Direction Générale et à ses relations internes et externes.
- Organiser l'agenda du Directeur Générale
- Organiser et préparer les réunions de la Direction Générale
- Organiser les déplacements du DG en collaboration avec le service du protocole.

Exigences du poste

- BTS (Bac à Bac+2), secrétariat de direction bilingue anglais français.
- Justifier d'une expérience réussie dans un poste similaire.

2. DIRECTEUR FINANCIER

Taches principales

- Préparation de toute la comptabilité de gestion et mise à jour régulière des revendications de toutes les autorités/agences de régulation;
- servir de conseil en matière de réglementation à tout le staff de divers départements de la Banque à l'effet d'assurer la conformité aux lois, règlements et principes en vigueur.
- Obtenir diverses validations obligatoires pour la banque au sein de la région, par exemple demandes de nouvelles agences, demandes d'augmentation de nouvelles acquisitions; autres décision d'investissement
- Préparer et appliquer le budget de la succursale
- Coordonner l'audit annuel des auditeurs extérieurs, etc.

Exigences du poste

- Minimum Bac à Bac+4, dans le domaine des Finances, (MBA, MSC, MA, ML)
- Au moins 6 ans d'expérience bancaire; 9 ans

d'expérience non bancaire.

3. RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

Taches principales

- Sous la supervision du Directeur des Ressources Humaines & de l'Administration les responsabilités du/de la Responsable des Ressources Humaines incluront:
- La planification et l'organisation des recrutements, gestion d'intégration
 - La planification et gestion de Trainings
 - La gestion des Performances
 - Reconnaissance et bonification
 - Gestion de plans de carrière et de succession
 - Relations avec les employés, intégration culturelle
 - Gestion et mises à jour des politiques
 - Relations avec les organismes du travail
 - Gestion de fins d'embauche, etc.

Exigences du poste

- Minimum Bac+3 en Ressources Humaines ou équivalent,
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle en Ressources Humaines.

4. RESPONSABLE ADMINISTRATION (CORPORATE SERVICES LEAD)

Taches principales

- Sous la supervision du Directeur des Ressources Humaines & de l'Administration les responsabilités du/de la Responsable Administration incluront:
- Le Procurement/ gestion des fournisseurs
 - La gestion des dépenses
 - La gestion du parc auto et transport
 - Le Protocole, la Sécurité
 - L'entretien des locaux et des biens de la Banque (incluant la gestion des projets tels que la mise en place des agences, la mobilité géographique/ rénovation, etc.)
 - La gestion d'événements/ manifestations
 - La gestion des stocks et des courriers, etc.

Exigences du poste

- BAC +3 en Droit, Logistique, Comptabilité, Technique ou équivalent,
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des services généraux.

5. CHEF DE DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Taches principales

- Management et administration des bases de données.
- Main mise générale sur l'usage des données stockées dans la base des données y compris la protection, la qualité, le reporting, l'analyse et les sélections des données.
- Analyser les nouvelles exigences du business et faire la revue des applications requises.
- Activement participer dans le design des systèmes en vue d'assurer une utilisation maximale de la base de données ainsi que le système de configuration.
- Revue et perfectionnement des applications et données en vue d'en assurer une performance optimale.
- Créer et exécuter les plans de tous les projets IT, etc.

Exigences du poste

- Minimum BAC +3 en Informatique ou équivalent
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine et la gestion des projets

6. COMPTABLE

Taches principales

- Scannage quotidien des GL/TB, revue de variance de comptes et régularisation des swifts de toute exception, rapport de suivi de façon quotidienne, hebdomadaire.
- Production de tendances financières journalières par rapport au budget
- S'assurer que les processus du monitoring du budget sont en place et convenablement implémentés
- S'assurer de la tenue des archives financières en conformité avec les politiques et procédures de la banque
- Revue constante des dépenses, revenus et autres composants du budget annuel afin de déterminer en permanence la bonne position financière
- Préparer les rapports financiers/ rapports de la régulation au niveau du bureau national, etc.

Exigences du poste

- Minimum BAC+2 en Comptabilité
- Qualification professionnelle en Comptabilité telle qu'ACCA ou diplôme équivalent en Comptabilité au niveau national serait un atout
- Au moins 2 ans d'expérience professionnelle en

Comptabilité

7. RESPONSABLE MARKETING, COMMUNICATION & CORPORATE

Taches principales

- Conception et vulgarisation des produits de la banque
- Conception et mise en œuvre de plans marketing
- Conception et mise en œuvre de stratégies de démarchage en entreprise
- Organisation des spots
- Conception et mise en œuvre des plans de communication, etc.

Exigences du poste

- Minimum BAC+3 en Marketing, Communication, Vente ou équivalent
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine

8. RESPONSABLE CREDIT

Taches principales

- Supervision dans le traitement de dossiers de crédit
- S'assurer que tous les aspects liés aux risques sont analysés et pris en compte
- Donner des recommandations objectives sur les dossiers de crédit
- Superviser la mise en place des crédits ainsi que leur suivi, etc.

Exigences du poste

- Minimum BAC+3 en Banque, Monnaie, Finance ou équivalent
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine

NB:

Les dossiers de candidatures (lettre de motivation + CV+ copie du diplôme) doivent être transmis :

-Par e-mail à l'adresse suivante : landry.makosso@ubagroup.com

-Ou sous pli fermé au : 37, av. William Guynet, face Rond Point City Center, Congo Brazzaville, Congo. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour entretien d'embauche.

Date limite de dépôt de candidature : 11 novembre 2015. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour l'entretien d'embauche.



PROJET D'APPUI AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
POUR LE SERVICE COMMUN D'ENTRETIEN DES VOIES NAVIGABLES CONGO/RCA
GIE-SCEVN

AVIS D'APPEL D'OFFRES AAO: 02-15/FR/VN

Novembre 2015

1. Le Groupement d'Intérêt Economique pour le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (GIE-SCEVN) a obtenu un financement de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), en vue de financer le projet « APPUI AU GIE-SCEVN ».

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du Marché pour « la fourniture de moteurs et d'équipements pour matériel fluvial de travaux, d'engins de manutention, de matériel d'atelier et de matériels bureautique, informatique et hydrographique »

2. Le GIE-SCEVN sollicite des offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture en sept (7) lots des équipements et matériels ci-après :

- Lot N°1: Moteurs et équipements, matériels de communication, groupe électrogène et accessoires pour les unités flottantes (à livrer à Brazzaville)
- Lot N°2: Conduites, flotteurs et accessoires de dragage (à livrer à Brazzaville)
- Lot N°3: Grues (à livrer à Brazzaville et à Bangui)
- Lot N°4: Engins de manutention, outillage et matériel d'atelier (à livrer à Brazzaville et à Bangui)
- Lot N°5: Consommables pour fabrication et réparation (à livrer à Brazzaville)
- Lot N°6: Matériels informatique et bureautique (à livrer à Bangui)
- Lot N°7: Equipements d'acquisition et de traitement des données hydrographiques (à livrer à Bangui)

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse ci-après :

GIE-SCEVN, sis au Port fluvial de Brazzaville
BP 179 Brazzaville, République du Congo
Tél : +242055478011 / +242066740120 / +242055926218
E-mail : scevn_brazza@yahoo.fr et dekalex2002@yahoo.com

4. La date limite de remise des offres est le **13/01/2016 à 09h00**, heure locale.
5. L'avis d'appel d'offres (AAO) détaillé en français peuvent être obtenus sur les sites suivants : www.gie-scevn.com ; www.bdeac.org ; www.cemac.int ; www.afd.dgmarket.com.

Le Dossier d'appel d'offres (DAO) complet en français peut être obtenu gratuitement à l'adresse mentionnée ci-dessus au point 3.



PROJET D'APPUI AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
POUR LE SERVICE COMMUN D'ENTRETIEN DES VOIES NAVIGABLES CONGO/RCA
GIE-SCEVN

AVIS D'APPEL D'OFFRES AAO: 03-15/TR/VN

Novembre 2015

1. Le Groupement d'Intérêt Economique pour le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (GIE-SCEVN) a obtenu un financement de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), en vue de financer le projet « APPUI AU GIE-SCEVN ».

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de suppression des épis « castors » sur la Sangha. Le GIE-SCEVN est Maître d'Ouvrage Délégué pour l'opération.

2. Le GIE-SCEVN sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de suppression des épis castor sur la rivière Sangha entre le PK 170 et le PK 440 (PK 170, 350, 395, 440) au Nord de la République du Congo.
3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse ci-après :

GIE-SCEVN, sis au Port fluvial de Brazzaville
BP 179 Brazzaville, République du Congo
Tél : +242055478011 / +242066740120 / +242055926218
E-mail : scevn_brazza@yahoo.fr et dekalex2002@yahoo.com

4. La date de limite des offres est le **19/01/2016 à 09h00**, heure locale
5. L'avis d'appel d'offres (AAO) détaillé en français peut être obtenu sur les sites suivants : www.gie-scevn.com ; www.bdeac.org ; www.cemac.int ; www.afd.dgmarket.com.

Le Dossier d'appel d'offres (DAO) complet en français peut être obtenu gratuitement à l'adresse mentionnée ci-dessus au point 3.

VIE SYNDICALE

La CSC dénonce le comportement « irresponsable » de Daniel Moukoko

Le secrétariat confédéral de la Confédération syndicale congolaise (CSC) a condamné le comportement du président de la commission confédérale de contrôle et d'évaluation, Daniel Moukoko, qui a engagé l'organisation sans en avoir reçu mandat.

La CSC l'a fait savoir dans une déclaration rendue publique le 30 octobre à Brazzaville, après l'audition de l'intéressé par le secrétaire général de ce syndicat, Daniel Mongo. En effet, Daniel Moukoko a cosigné le 27 octobre dernier la déclaration de l'intersyndicale dénommée : « l'Unité d'action syndicale ».

« La CSC dénonce le comportement irresponsable et non conforme aux dispositions statutaires et réglementaires du président Daniel Moukoko. Compte tenu de la gravité de la question, une réunion conjointe du secrétariat confédéral et la commission confédérale de contrôle sera convoquée », précise la déclaration.

Lydie Gisèle Oko

EAU POTABLE

Des communautés semi urbaines bientôt desservies

Les rapports de quatre centres semi-urbains ont été approuvés, le 31 octobre à Brazzaville, pour bénéficier de la mise en œuvre du projet d'Etudes de développement de systèmes d'alimentation en eau potable et assainissement (Edsaepa).

Les séminaristes ont entériné les rapports d'avant projets sommaires (Aps) et études de faisabilité des systèmes d'alimentation en eau potable et assainissement des centres semi-urbains de Bouansa, Boundji, Mouyondzi et Ongogni.

L'un des responsables du projet Edsaepa, François Gamboni, a, dans un communiqué de presse parvenu aux Dépêches de Brazzaville, souligné que seul le volet assainissement a été retenu pour le centre semi-urbain de Gamboma. « En ce qui concerne le centre semi-urbain de Gamboma, le volet alimentation en eau potable (AEP) est pris en compte par la Délégation générale aux grands travaux (Dggt) avec le démarrage imminent des travaux », précise le communiqué de presse.

Par contre, les participants ont invité le consultant et l'équipe du projet à prendre contact avec la DGTT en vue d'une concertation visant à éliminer toute ingérence dans le processus de mise en œuvre des projets du système d'alimentation en eau potable et assainissement (Aepa) dans les localités précitées.

Rappelons que la mise en œuvre du projet d'étude de développement de système d'alimentation en eau potable et assainissement (Edsaepa), dans les centres semi-urbains (Csu) va renforcer les capacités opérationnelles du Fonds de développement du secteur de l'eau (Rcfde).

Bien qu'étant une ressource renouvelable, certains organismes commencent à réaliser que la forte démographie et les activités humaines diminuent la quantité d'eau potable dans certaines parties du monde, ce qui n'est heureusement pas encore le cas pour le Congo.

Notons que dans certaines localités, les ouvrages du projet Edsaepa vont compléter les anciennes installations devenues vétustes.

Fortuné Ibara

AVIS DE VENTE

Parcelle à vendre y compris des maisons sur le goudron (arrêt de bus Mitoko)
Quartier château d'eau Brazzaville
Superficie : 20m x 18m = 360 m²
Téléphone : 05-560-63-14 / 06-890-95-21
NB : Pas de Litige



INFO RETRENEE 2015 – 2016 : Début des cours à partir de novembre 2015.

ESCIC est une école de la Chambre de Commerce de Paris et de Pointe-Noire.

DES DIPLOMES FRANÇAIS :

Pour les bacheliers : une formation polyvalente en management d'entreprise entièrement en anglais (BBA) diplôme international délivré par l'IFAM.

Pour les détenteurs d'un BTS : 3^{ème} année de BBA en Français.

Pour les salariés : des formations en Master 1 et Master 2 en cours du soir.

Tel : 06 6388587 ; 04 43 14827 - Escicinfo2013@gmail.com ; www.escic-cg.com

INDE-AFRIQUE

De Brazza, à Delhi et Marrakech, pas de fausse note pour la partition africaine

Le 3^e Sommet du Forum Inde-Afrique organisé à New Delhi cette semaine a tenu toutes ses promesses. Malgré l'absence du président Denis Sassou N'Guesso, porte-parole du continent pour le Développement durable, la voix de l'Afrique a été stridente et a porté loin son message qui veut que le continent soit « à la proue d'un monde où la Nature et l'Homme sont enfin réconciliés ; un monde ancré dans le développement qui ne pourra être qu'équitable et durable ».

Les préoccupations africaines, dont le chef d'Etat du Congo a toujours été le champion, ont été, en effet, relayées avec force par les leaders qui ont participé au Sommet, notamment par le Roi Mohammed VI du Maroc. Dans un discours historique qui a constitué le point d'orgue de l'évènement intercontinental, le souverain a dressé un bilan sans complaisance de la situation de l'Afrique et des contraintes qui l'empêchent encore de réussir son vrai décollage économique et social et voir ses pays accéder au statut de pays émergents sans plus compter sur les formes traditionnelles de coopération qui ont montré leurs limites et ne peuvent aucunement répondre aux besoins croissants des peuples africains.

En effet, la coopération sud-sud que l'Afrique appelle de ses vœux n'est pas un simple slogan ou un luxe politique superfétatoire, mais plutôt une nécessité impérieuse, imposée par l'acuité et l'ampleur des défis qui se posent aux pays Africains.

L'Afrique a adhéré à un ensemble de Forums de coopération bilatérale et continentale, qui restent, somme toute, bénéfiques en dépit des situations d'interférence et d'asymétrie que l'on peut porter au passif de certains d'entre eux, et qui entraînent souvent un faible niveau d'efficacité et d'engagement, a rappelé le chef d'Etat précisant qu'aujourd'hui, l'Afrique mérite des partenariats de coopération équitables, plus qu'elle n'a besoin de relations déséquilibrées assorties d'un soutien conditionnel.

Le continent a moins besoin d'assistance que de partenariats mutuellement bénéfiques et de projets dédiés au développement humain et social. L'Afrique doit faire confiance à l'Afrique et les pays du Sud doivent témoigner leur confiance aux pays du Sud et investir leurs richesses et leurs potentialités pour servir le progrès partagé de leurs peuples, en vue de rattraper les pays émergents.

Un partenariat fructueux avec l'Inde, une complémentarité des ressources et des potentialités et une coopération accrue au service des peuples africains est déjà un grand pas sur cette voie.

Le message Africain de New Delhi est des plus clairs : la sécurité et la stabilité sont les piliers du développement. Sans elles, les pays africains ne pourront pas améliorer leur situation sociale et mener à bonne fin leurs initiatives de développement. Soit on poursuit la coopération et la solidarité entre nos pays, soit on manque, une fois de plus, le rendez-vous avec l'Histoire au risque de précipiter les peuples du continent dans l'inconnu.

La voix du continent, berceau de l'humanité, et qui porte les ambitions et les espoirs de l'Afrique en matière de développement durable et de protection de l'environnement continuera à se faire entendre à Paris qui abrite, du 30 novembre au 11 décembre, la 21^{ème} Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21).

Le Congo, le président Sassou N'Guesso en tête, sera à pied d'œuvre au Bourget, aux côtés de ses pairs pour défendre les droits et les intérêts de l'Afrique ainsi que le bilan du continent en matière de lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Les progrès réalisés par Brazzaville, son action et ses ambitions ainsi que les mesures prises par les pays africains au fil des ans bien qu'ils soient plus victimes qu'auteurs des changements climatiques qui menacent la planète et la survie même de l'humanité seront déclinés.

Le président, fer de lance de l'action africaine qui a lancé d'innombrables initiatives, a souligné dans ses ouvrages que le continent africain qui n'émet que 4% du total des rejets de gaz carbonique voit ses habitants subir, de manière disproportionnée, les conséquences des changements climatiques. Il a

régulièrement appelé à la stabilisation des concentrations en gaz à effet de serre qui perturbent le climat à l'échelle planétaire et exhorté tous les pays à honorer leurs responsabilités à hauteur de l'importance des émissions de gaz qu'ils produisent.

Dans son ouvrage *L'Afrique : Enjeu de la planète*, dans lequel il avait décliné sa vision et celle de l'Afrique de demain, il a insisté sur la nécessité d'agir au niveau du développement humain, notamment en matière d'éducation pour veiller à ce que l'école puisse former de nouvelles générations de citoyens sensibles à la fragilité de nos écosystèmes et soucieuses d'éviter les modèles de production et de consommation qui ont miné notre planète.

En lançant le projet-phare de « Terre d'Ecole », à Kintélé, projet appelé à faire école au Congo et dans d'autres pays pour créer un vrai réseau continental, il avait appelé chaque école d'Afrique à intégrer dans la dispense de ses savoirs la conscience de l'importance des règles du développement durable en harmonie avec l'environnement. « Terre d'Ecole », salué de façon unanime au sommet de Rio de 2012, sera à l'honneur au Bourget pour la COP21, avec son stand et les activités de son programme, en tant que contribution supplémentaire du savoir-faire et de l'innovation africains.

La partition que le président avait appelé l'Afrique à jouer afin de faire entendre sa voix, et qui a été jouée sans contretemps à Delhi cette semaine, va aller crescendo et sera reprise dans un mois à Paris avant de s'élever plus fort à Marrakech, au Maroc qui abritera la COP22 du 7 au 18 novembre 2016. Et si le Groupe d'experts international sur l'évolution du climat « GIEC » a trouvé dans son évaluation détaillée que l'Afrique sera, d'ici 2050, le continent le plus concerné par le changement climatique, la COP22 sera indéniablement africaine et les pays africains auront, d'ici là, accordé leurs instruments pour faire en sorte que la terre qui a vu l'apparition des premiers hommes ne soit pas le théâtre du début de la fin de l'humanité.

Maria Maylin

UNESCO

Possible admission du Kosovo en tant qu'Etat membre à la prochaine réunion

La Conférence générale de l'Unesco réunira, du 3 au 18 novembre à Paris les 195 Etats membres pour décider de l'orientation des programmes et des activités à entreprendre dans les deux prochaines années, ainsi que sur les questions de financement et de gouvernance, avant de se prononcer pour ou contre l'admission du Kosovo comme membre de l'organisation, a-t-on appris.

La session coïncide avec le 70^{ème} anniversaire de l'Unesco, qui accueillera à l'occasion d'un Forum des dirigeants, prévu les 16 et 17 novembre, plusieurs chefs d'Etat et de gouver-

nement. Déjà, le 4 novembre, quelques 70 ministres prendront part à l'action d'éducation de l'Unesco en lien avec le nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au cours de la session de la conférence générale, il sera aussi question de se prononcer sur l'admission du Kosovo en tant que membre de l'Unesco, et sur l'admission de l'île caribéenne de Montserrat comme membre associé. Parallèlement, l'Unesco procédera, le 4 novembre, à la remise du Prix Avicenne d'éthique scientifique de l'Unesco.

Noël Ndong

Déclaration de Karim Meckassoua sur les récents événements en RCA

Pour en finir avec l'impunité dont jouissent les extrémistes armés, auteurs de récents crimes à Bangui.

À l'invitation de Mme Catherine Samba-Panza, cheffe de l'Etat de transition, une délégation de l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC) est venue à Bangui pour prendre part à une concertation initiée par le Gouvernement.

Lundi 26 octobre 2015, alors qu'ils se rendaient à l'aéroport Bangui-Mpoko, les membres de cette délégation ont été enlevés et assassinés par des inconnus. En réaction à ces crimes crapuleux, Bangui s'est réveillée à nouveau le jeudi 29 octobre 2015 avec des détonations d'armes à feu.

Cet énième cycle de violences a fait de nombreuses victimes innocentes : des compatriotes de Lakouanga, Fatima, 92 logements,... ont été froidement abattus, des maisons ont été détruites et des centaines de personnes déplacées.

Ces violences aussi barbares qu'injustifiées résultent d'une instrumentalisation coupable des tensions intercommunautaires. Leurs instigateurs sont connus : des extrémistes qui spéculent sur la mort, la haine, la déstabilisation politique. Ils n'ont qu'un objectif : entretenir le chaos en République Centrafricaine pour éliminer tout espoir démocratique. Les auteurs de ces multiples crimes crapuleux ne sont jamais appréhendés, ni poursuivis, ni condamnés. Tout aussi coupable est l'impunité dont jouissent ces hommes.

Je condamne avec vigueur ces crimes odieux qui sèment tristesse et désolation au sein de la population. J'exprime ma profonde compassion à l'égard des familles éprouvées. J'en appelle au Gouvernement de transition, au nom du maintien de l'ordre et de la justice pour lesquels il est mandaté par le Peuple, de tout mettre en oeuvre pour rechercher, appréhender et condamner les coupables.

Bientôt le peuple centrafricain se rendra aux élections et choisira librement et souverainement ses dirigeants. Le cycle pervers des représailles et de contre-représailles doit cesser. Il est temps que la République centrafricaine retrouve la quiétude et le chemin vers la réconciliation de ses enfants.

Meckassoua.RCA@gmail.com

@MeckassouaRCA

Karim Meckassoua

SOMMET CHINE-AFRIQUE

Rendez-vous pris pour le mois de décembre à Johannesburg

L'approche édition de la grand-messe de la coopération Chine-Afrique, va se tenir du 4 au 5 décembre 2015 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Aider l'Afrique à réaliser son rêve d'industrialisation et d'intégration économique, est la principale feuille de route adoptée par les ambassadeurs africains et chinois au cours d'une récente rencontre préparatoire à Beijing.

Il y a une nouveauté pour cette édition 2015 : le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, et son homologue sud-africain, Maite Nkoana-Mashabane, ont conjointement annoncé que les chefs d'Etat des deux pays avaient convenu d'élever la sixième réunion ministérielle du Forum de coopération Chine-Afrique au rang de sommet, le 2e du genre après celui de Beijing en 2006. Selon le chef de la diplomatie chinoise, Wang Yi, l'objectif de la réunion est de parvenir à la prospérité et au développement de la Chine et de l'Afrique.

« La Chine prendra pleinement en

considération les besoins de développement de l'Afrique et les aspirations de tous les pays africains. A propos du Forum de Johannesburg, nous œuvrerons avec le pays hôte pour préparer le sommet. Nous sommes convaincus que celui-ci sera un sommet historique et une étape importante dans l'histoire de la solidarité et de la coopération sino-africaines », a déclaré le ministre chinois.

L'Afrique, un continent d'opportunités

A Beijing, en effet, les ambassadeurs des deux parties ont jeté la base d'une coopération axée sur des investissements réciproques en délocalisant certaines entreprises de la province en Afrique « afin de résorber la surproduction industrielle de la région et de soutenir l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture en Afrique ». Prenant la parole, l'ambassadeur du Ghana en Chine, Anani Demuyakor, a évoqué la nécessité d'une coopération agissante en matière d'agriculture entre la Chine et l'Afrique.

Lors de sa tournée africaine en 2013,

le président chinois, Xi Jinping a proposé une maxime en quatre mots pour qualifier les relations sino-africaines : « vraies », « sincères », « proches » et « honnêtes ». Il proposait même la thèse de la construction d'une « communauté de destin sino-africaine ». Quant à son Premier ministre, Li Keqiang, alors en visite au siège de l'Union africaine en 2014, il a proposé un cadre de coopération Chine-Afrique « 461 » et le concept « Trois réseaux et une industrialisation », de même qu'une coopération sino-africaine en matière de capacités de production.

Le couple sino-africain s'adapte de mieux en mieux, défendent Pékin et Addis-Abeba : l'Afrique a besoin de développer son secteur manufacturier, d'accroître ses opportunités d'emploi mais aussi de renforcer la valeur ajoutée de ses produits, tandis que la Chine a un fort excédent de capacités de production de grande qualité, et elle a besoin de se tourner vers l'Afrique. « Les deux parties peuvent donc parvenir à une situation gagnant-gagnante », notent les analystes.

Fiacre Kombo

Congo Terminal, à l'écoute de ses clients.



05 775 01 10

**Ouverture officielle du Service Clients.
Lundi à Vendredi de 08h à 12h30
et de 14h30 à 17h30.**

E-mail : ServiceClients@congo-terminal.com

CONGO TERMINAL
POINTE-NOIRE



KEN PRESS

**NETTOYAGE À SEC
LAVAGE RESPONSABLE
BLANCHISSERIE**

Centre ville Boulevard Denis-Sassou-N'Gusso en diagonale des Dépêches de Brazzaville
Tél.: +242 05 596 78 52 / 05 718 16 39



**Assurances et
Réassurances du
Congo**

Assurance Incendie	Assurance Scolaire
Assurance Transport	Assurance Construction
Assurance Multirisque Habitation	Assurance Maladie
Assurance Globale Banque	Assurance Voyage
Assurance Responsabilité Civile	Assurance Entreprise
	Etc...

Soyez rassurés, vous êtes bien assurés!!

Agence BZV : Avenue Amilcar Cabral - Tél : +242 22 281 53 89 / 22 281 16 90
Agence PNR : 129, Avenue Fayette Tchitembo - Tél : +242 22 281 40 67 / 94 12 88
Email : arc@arc-congo.cg - www.arc-congo.cg

**Une équipe jeune et dynamique
à l'écoute de vos besoins**



Découvrez Paris avec **FLYPARIS**

Réservez en ligne dès maintenant, achetez votre billet et profitez de **15 %** de réduction sur vos vols à destination de Paris.

- Réservez votre billet sur www.flyecair.com
- Sur le site, entrez votre code promo pour bénéficier de la réduction de **15%**
- Offre valable du **30 octobre au 11 décembre 2015**
- Vols en Aller/Retour, au départ de **Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa.**

CLIMAT

Réaction de Laurent Fabius suite au rapport sur l'effet des contributions nationales

Le chef de la diplomatie française, Laurent Fabius a réagi le 30 octobre sur le rapport de synthèse sur l'effet des contributions nationales présenté par le secrétariat de la convention climat, présenté par 146 Etats, en amont de la COP21.

Laurent Fabius, président de la COP21, a engagé tous les pays à présenter leur rapport avant le début de la COP21. En résumé, « ce rapport montre que les contributions nationales permettent de changer la donne et nous éloignent du pire, c'est à dire d'un réchauffement à 4°C-5°C ou plus ». Il a confirmé la possibilité « d'obtenir une trajectoire permettant de limiter le réchauffement en dessous de 1,5-2°C d'ici la fin du siècle », mais ce qui implique des efforts supplémentaires.

Laurent Fabius a souligné l'importance « d'aboutir à un accord qui fixe les règles permettant de revoir périodiquement à la hausse les contributions nationales ». Au-delà des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ces contributions incluent des éléments sur des politiques sectorielles ambitieuses (développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique...). Un processus qui aura permis de « décloisonner la question du climat dans de nombreux pays, notamment en faisant participer la société civile au débat de préparation ».

Ce rapport prend en compte les contributions publiées par 146 pays au 1er octobre 2015, et représente 86 % des émissions mondiales. Avant la Conférence de Copenhague, seuls les pays industrialisés, responsables de plus de la moitié des émissions de GES avaient des objectifs de réduction de leurs émissions. Après Copenhague, un certain nombre de pays en développement, notamment les grands émergents (Chine, Afrique du Sud, Brésil...) ont eux aussi pris des engagements, appelés

les engagements de Cancun, valables jusqu'en 2020.

Les contributions nationales et la grande mobilisation internationale contre le dérèglement climatique Pour la COP21, les négociations ont décidé que chaque pays devrait publier sa contribution nationale. Aujourd'hui, 155 pays ont publié leurs contributions (que l'on désigne souvent par leur acronyme en anglais : INDC). Elles couvrent plus de 87% des émissions mondiales. De nombreux États pourraient encore soumettre leurs contributions avant la COP21. Ce qui donne à l'accord attendu à Paris une prérogative universelle et un engagement de chacun des États de la planète.

Les contributions nationales, comme tournant dans la lutte contre le changement climatique

Ces contributions nationales ouvrent la voie à des changements majeurs dans l'économie mondiale. Elles témoignent de la volonté de la majorité des pays à enclencher de façon pérenne la transition vers des modèles de développement résilients et faiblement émetteurs de GES. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les politiques prévues porteraient à 70% de la part des sources décarbonées dans les nouvelles productions électriques d'ici 2030.

Ces Contributions nationales font référence au développement du prix du carbone. La grande majorité des contributions prévoient des actions concrètes pour l'adaptation des pays pauvres. Une soixantaine de pays ont ainsi prévu de se doter prochainement d'un Plan national d'adaptation, en vue notamment d'évaluer les risques et les vulnérabilités à

l'échelle du pays.

À en croire les experts, les engagements pris par les Etats étaient loin d'être suffisants pour rester en dessous de 2°C d'augmentation de la température d'ici la fin du siècle. Les contributions nationales pour l'accord de Paris permettront de changer la donne, marquant une « vraie inflexion. Toutefois, des efforts complémentaires seront nécessaires pour retrouver rapidement une trajectoire d'émissions permettant de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2°C ». L'objectif de la COP21 à Paris est de définir les règles qui permettront d'augmenter progressivement l'ambition afin de rester en-dessous des 2°C ou 1,5°C, et de construire le cadre permettant de relever l'ambition. La réponse passe entre autres par : permettre de fixer des rendez-vous réguliers pour de nouveaux engagements ; contenir un principe d'engagement à la hausse des émissions ; encourager les pays à publier avant 2020 des stratégies à 2050 compatibles avec l'objectif des 2°C ; permettre d'aller plus loin et plus vite dans la lutte contre le changement climatique.

Mais « les contributions constituent une partie du chemin. L'objectif des 2°C est à notre portée. Il peut être atteint grâce à l'accord de Paris qui viendra renforcer cette première série de contributions », a précisé Laurent Fabius qui accueillera du 8 au 10 novembre à Paris, la Pré Cop en présence de 80 ministres pour un échange sur les grands éléments de l'accord, en vue de permettre d'avancer sur les questions centrales. « Le processus des contributions nationales est une première dans l'histoire des négociations climatiques. C'est une solide base pour le succès indispensable à Paris », a-t-il conclu.

Noël Ndong

COMMERCE

Les Etats-Unis retirent le Burundi de l'AGOA

Pour justifier ce retrait, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la liste du programme Agoa (Africa Growth and Opportunity Act), le président Américain, Barack Obama a mis, en particulier, en avant « la répression continue contre les membres de l'opposition » au Burundi.

A partir de janvier prochain, les produits burundais ne bénéficieront plus des avantages octroyés par Washington pour leur entrée sur le territoire américain.

Dans un courrier adressé au Congrès, Barack Obama a cité « les assassinats, détentions arbitraires et cas de torture » qui ont eu lieu durant la campagne électorale ayant abouti à la réélection du président Nkurunziza. « De plus, le gouvernement du Burundi a empêché les partis d'opposition de faire campagne tout au long du processus électoral. La police et des milices armées ayant des liens avec le parti au pouvoir ont intimidé l'opposition, contribuant à pousser près de 200.000 personnes à fuir le pays depuis avril 2015 », a-t-il, souligné.

Le diplomate burundais en poste aux Etats-Unis, Ernest Ndashinze, estime qu'il n'y a pas de quoi paniquer, car les échanges commerciaux entre les deux pays sont nuls, selon lui. Par ailleurs, il a rappelé que les

deux pays entretiennent toujours leurs relations diplomatiques et que le Burundi continue à travailler pour dissiper ce qu'il appelle des « incompréhensions ».

Sur le plan politique, le diplomate a reconnu qu'il y a certaines incompréhensions entre le Burundi et les Etats-Unis concernant le processus électoral. Cependant, il pense que c'est le peuple burundais qui est souverain. « Le peuple burundais est allé aux urnes. Nous faisons des élections, non pas pour nos partenaires, mais plutôt pour nous-mêmes et pour le peuple burundais. Ces incompréhensions que je note ne signifient pas que les relations entre le Burundi et les Etats-Unis sont totalement en danger ».

En outre, il a annoncé des rencontres à divers niveaux et des contacts qu'il entreprend au département d'Etat et au Congrès américain pour faire en sorte que le climat de méfiance puisse être levé.

L'opposition, pour sa part, a aussitôt manifesté des inquiétudes, comme

l'a expliqué Jean Minani, le coordinateur du Conseil national pour le respect de l'accord d'Arusha et la restauration d'un Etat de droit au Burundi (Cnared), la nouvelle plateforme contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza.

« Si Pierre Nkurunziza avait un cœur pour son pays, il devrait comprendre que cette décision est très grave. Nous sommes un pays qui doit évoluer et chercher à s'intégrer économiquement dans toutes les facilités que le monde nous donne, y compris celle-là. Ce n'est pas si symbolique que cela. Il y a des hommes d'affaires qui étaient décidés à faire des industries, à faire des entreprises pour profiter de cette opportunité. Ceux-là sont mécontents et tous les mécontents qui s'alignent contre Nkurunziza produiront des conséquences contre le gouvernement », a-t-il expliqué.

L'Agoa, dont la liste est révisée tous les ans, établit une coopération économique et commerciale avec le continent africain. Il facilite les exportations africaines vers les Etats-Unis pour soutenir le développement économique, mais aussi les réformes en Afrique subsaharienne.

Yvette Reine Nzaba

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La conférence ministérielle africaine 2015 s'ouvre ce mardi à Dakar

Les délégués des pays membres de l'Organisation se pencheront, du 3 au 5 novembre, sur le rôle crucial de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité, de l'innovation et de la transformation scientifique et technologique des économies africaines.

La Conférence ministérielle africaine 2015 sur la propriété intellectuelle pour une Afrique émergente organisée conjointement par le gouvernement du Sénégal et l'OMPI avec le concours de l'Union africaine (UA) et de l'Office des brevets du Japon à Dakar (Sénégal), d'après le directeur général de l'OMPI, sera l'occasion d'examiner ce que la propriété intellectuelle peut apporter aux économies africaines et au développement d'écosystèmes d'innovation et d'industries de la création dynamique sur tout le continent.

« Dans l'économie mondialisée du savoir, l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle sont riches en promesses en termes de croissance, d'échanges commerciaux et d'emplois, quel que soit le stade de développement des pays concernés. Toutefois, ces promesses ne se concrétisent pas automatiquement. Chaque nation doit trouver la juste combinaison de politiques pour mobiliser le potentiel novateur et créateur propre à son économie. », a fait savoir le patron de l'OMPI, Francis Gerry.

En effet, comme en témoignent les organisateurs de cette rencontre, l'Afrique possède une longue tradition dans le domaine de l'innovation et de la créativité, et l'innovation est un moteur essentiel de la croissance économique, du développement et de la création d'emplois de meilleure qualité. « Elle joue un rôle prépondérant en permettant aux entreprises d'être concurrentielles sur le marché mondial... La propriété intellectuelle constitue un mécanisme indispensable de la conversion du savoir en actif commercial – les droits de propriété intellectuelle permettent de mettre en place l'environnement sécurisé nécessaire aux investissements dans l'innovation et de fournir un cadre juridique au commerce des actifs intellectuels. », a ajouté la même source.

Les artistes africains réclament davantage de garantie

Les droits de propriété intellectuelle fixant un cadre juridique approprié pour l'investissement dans l'innovation et la créativité et la commercialisation de leurs résultats, permettent sérieusement aux entreprises, notamment les nouvelles entreprises de haute technologie, de franchir l'étape périlleuse de la transformation d'une idée en produit commercialement viable et de se lancer avec succès à l'assaut du marché mondial, tout en préservant l'intérêt public.

Par ailleurs, des voix s'élèvent de plus en plus dans le monde artistique et musical pour réclamer davantage de protection et de droits d'auteur. « Nous autres artistes avons des droits, des droits d'auteur et des droits connexes, qui doivent être respectés par tous, y compris les consommateurs et l'industrie de la musique en général », a réclamé Didier Awadi, artiste de rap et entrepreneur musical d'avant-garde originaire d'Afrique de l'Ouest.

« Jusqu'ici, l'action menée dans le domaine de la propriété intellectuelle en Afrique a essentiellement porté sur la constitution et le développement de l'infrastructure de base, les cadres réglementaires, le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines. Il s'agit à présent de mettre en œuvre ces instruments pour appuyer la réalisation des objectifs économiques des pays africains. », a conclu Francis Gerry.

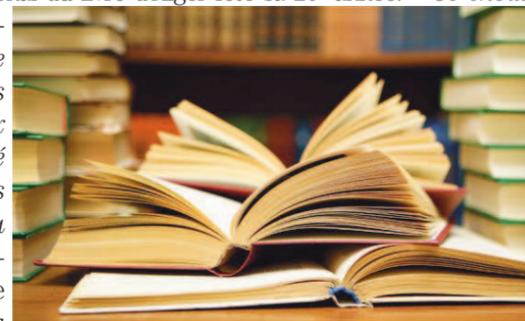
Fiacre Kombo

ALGÉRIE

La France invité d'honneur du Salon international du livre d'Alger

L'Algérie a invité la France et ses auteurs pour la première fois, comme invités d'honneur du Salon international du livre d'Alger.

Le Salon international du livre d'Alger fête sa 20^e année. « Ce choix illustre la qualité exceptionnelle des relations entre nos deux pays et la densité de nos liens dans le domaine de la culture et de la littérature », indique un communiqué du



quai d'Orsay. Plus de 60 auteurs, éditeurs, cinéastes et universitaires français participent au salon, dont Mathias Enard, Laurent Gaudé, Sophie de Closets, Benjamin Stora, Caryl Ferey, Alexandre Arcady. La ministre française de la Culture et de la communication, Fleur Pellerin, a pris part à l'inauguration du Salon accompagné du Premier ministre algérien.

N.Nd.

JOURNÉE DE MÉMOIRE

Des fleurs sur la tombe de Paul Kamba et autres artistes décédés

À l'occasion de la fête des saints, célébrée le 1er novembre de chaque année, le président de l'Union des musiciens congolais (UMC), le colonel Bernard Bouka, a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du premier musicien congolais (le père de la Rumba congolaise), Paul Kamba (12 février 1912- 19 mars 1950). Il a passé également en revue les tombes des autres artistes musiciens inhumés dans ce cimetière du Centre-ville de Brazzaville.

C'est à titre symbolique que le colonel Bernard Bouka, président de l'UMC a choisi la tombe de Paul Kamba, père fondateur de la Rumba congolaise, pour déposer une gerbe de fleurs. En effet, la Rumba est devenue un grand boulevard de la musique congolaise, partie de Brazzaville et Kinshasa, qui fait aujourd'hui la fierté des deux rives du fleuve Congo.

Auteur-compositeur-guitariste, Paulo Kamba, qui a donné le temps à la musique typique depuis les années 1920 n'a vécu à peine qu'une trentaine d'années. Il a su élever son talent d'artiste-musicien à travers la guitare, les instruments à corde et le piano.

Outre la tombe de Paul Kamba, le président de l'UMC et toute la délégation qui l'accompagnait

ont passé en revue les tombes des artistes : Roland Bienvenu Faignond (17 décembre 1949- 11 janvier 1950), Pamelou Mounk'a (1945-1996), Bernard Rapha Boundzeki (octobre 1961- 10 mai 2008), Jean Serge Essous (15 janvier 1935- 25 novembre 2009), Jeanny Ibela-Ibel (20 juin 1957- 24 août 2011), le général de brigade Nzambi-Makoumba Nzambi (14 août 1942- 29 mai 2011), Jean Dieudonné Nino Malapet (8 mars 1935- 29 janvier 2012), Jacques Souza Bzizzila (10 juin 1950- 19 juillet 2012), Jacques Loubelo (1939-2013), François Nelly Okemba (5 juillet 1951- 9 janvier 2015), Max Massengo (1938- 27 juin 2014) et Charles Alain Obanga (31 mars 1955- 31 octobre 2014).

« Nous allons chaque année



Le président de l'UMC et la délégation qui l'accompagnait déposant la gerbe de fleurs sur la tombe de Paul Kamba

revenir ici et trouver la meilleure façon de faire en sorte qu'on n'oublie pas tous ceux des artistes musiciens qui sont décédés. » Pour Bernard Bouka, « Cela fait partie de notre combat. Nous devons faire en sorte que le Congo dispose d'une véritable coopérative des droits d'auteurs. »

Notons que l'UMC se rendra d'ici

la fin de la semaine à Kinshasa capitale de la République démocratique du Congo (RDC), pour déposer une gerbe de fleurs sur la tombe de Wendo Kolosoy, premier musicien de ce pays et passer en revue les tombes des autres artistes musiciens de ce pays, et cela en collaboration avec l'organisation sœur de ce pays.

Réactions des artistes musiciens et parents

- Chairman Jacques Koyo : « Depuis que la musique congolaise existe, c'est le président Bernard Bouka qui a eu cette initiative d'honorer les artistes décédés en déposant les gerbes de fleurs sur leurs tombes. Avant lui, personne ne l'a fait. Nous le félicitons »

- Veuve Jean Serge Essous (Angèle Batouzebiko) : « Je remercie beaucoup le colonel Bernard Bouka, président de l'UMC pour cette initiative d'assister les artistes musiciens congolais qui ont quitté ce monde. Que les Congolais l'encouragent dans ce sens, parce que ça n'existait pas. »

Les enfants de Max Massengo : « Nous ne pouvons que soutenir l'initiative du président Bernard Bouka et sommes très heureux de l'accompagner, car, même si aujourd'hui nous ne sommes pas là, on sait que dorénavant les musiciens à travers l'UMC vont déposer une gerbe de fleurs sur la tombe de papa. »

Bruno Okokana

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Belgique, 14^e journée, 1^{re} division

Marvin Baudry, titulaire au poste de latéral droit, et Zulte-Waregem font match nul face à Courtrai (2-2).

Au classement, Ostende est 3^e avec 28 points, Zulte-Waregem est 5^e avec 23 points. Charleroi est 8^e avec 17 points.

Belgique, 13^e journée, 2^e division

Jordan Massengo était titulaire lors de la victoire de l'Union-Saint-Gilloise face à l'Excelsior Virton (3-1).

Roulers n'a pas joué lors de cette 13^e journée.

Au classement, Saint-Gilles est 4^e avec 25 points et Roulers est 8^e avec 18 points.

Ecosse, 12^e journée, 2^e division

Dominique Malonga était titulaire lors de la victoire d'Hibernian face aux Rangers (2-1). Remplacé à la 86^e alors que le score était acquis. Avec ce succès, Hibernian revient à cinq points de son adversaire, premier du classement.

Espagne, 10^e journée, 1^{re} division

Thievy Bifouma n'était pas dans le groupe de Grenade, auteur du nul 1-1 chez l'Espanyol Barcelone. Il est probable qu'une clause contractuelle soit

à l'origine de cette absence, puisque Bifouma est prêté à Grenade par le club catalan.

Au classement, Séville est 10^e avec 12 points, Getafe 14^e avec 10 points et Grenade est 18^e et relégable avec 7 points.

Espagne, 11^e journée, 3^e division, groupe B

Philtzérald Mbaka et la réserve de Getafe remportent une victoire de prestige face à la réserve du Real Madrid, entraînée par Zidane (2-0). Remplaçant, l'ancien Parisien est entré en seconde période.

Estonie, 35^e et avant-dernière journée, 1^{re} division

Sans Allan Kimbaloula, mis au placard, Kalju bat Tammeka (1-0). Et conforte sa 3^e place.

République tchèque, 12^e journée, 1^{re} division

Francis Litsingi est resté sur le banc du Sparta Prague, battu 1-2 par le Viktoria Plzen.

Ulrich Kapolongo est entré à la 87^e lors du revers de Teplice face au Slavia Prague (0-1).

Le Sparta Prague est rejoint en tête du classement (26 points), mais reste devant au bénéfice de la différence de buts (+22 contre +12). Le Slovan Liberec est 4^e avec 23 points, Brno est 6^e avec 18 points et Teplice est 7^e avec

17 points.

Slovaquie, 15^e journée, 1^{re} division

Yves Pambou était titulaire lors de la victoire du DAC Dunajska Streda face à Zilina (1-0). Remplacé à la 90^e. Le DAC remonte à la 6^e place, avec 6 points de retard sur le podium.

Allemagne, 15^e journée, 3^e division

Sans Pitchou Mouaya, en phase de reprise, Hallescher partage les points à domicile avec le Fortuna Cologne (1-1). Francky Sembolo est entré à la 88^e lors du match nul d'Osnabrück chez la réserve de Mayence (0-0).

Au classement, Osnabrück est 7^e avec 21 points et Hallescher 9^e avec 20 points.

Belgique, 14^e journée, 1^{re} division

Charleroi et Francis N'Ganga pensaient probablement avoir fait le plus dur en ouvrant le score à la 87^e face à Ostende. Mais l'équipe de Yannick Loemba égalise à la 94^e sur penalty, privant les Zèbres du gain de la victoire (1-1 score final). Si N'Ganga, averti à la 27^e, était titulaire, Yannick Loemba est resté sur le banc.

Espagne, 10^e journée, 1^{re} division

Sans Philtzérald Mbaka, laissé à disposition de la réserve, Getafe chute à domicile face au Barça (0-2). Steven N'Zonzi est rentré à la 62^e lors du revers de Séville à Villarreal (1-2). Le « Sous-marin jaune » menait 2-0 lors de son apparition sur la pelouse.

Grèce, 9^e journée, 1^{re} division

Platanias bat Kalloni 2-1. Remplaçant, Bernard Itoua est entré à la 73^e alors que les deux clubs étaient à égalité 1-1. Averti à la 94^e. Après un départ chaotique, Platanias remonte au classement et est désormais 7^e avec 11 points.

Italie, 9^e journée, 3^e division, groupe C

Ravy Tsouka Dozi est resté sur le banc lors du match nul de Pagani face à Cosenza (0-0). Pagani est 7^e avec 13 points.

République tchèque, 12^e journée, 1^{re} division

Sans Dzon Delarge, non retenu, le Slovan Liberec bat le Banik Ostrava (2-1). Donneil Moukanza, de retour dans le groupe, est entré à la 87^e lors du Brno, match nul 1-1 de Brno à Příbram.

Au classement, le Slovan est 4^e avec 23 points et Brno est 5^e avec 18 points. Le Sparta Prague de Litsingi et le FK Teplice de Kapolongo jouent ce dimanche.

Roumanie, 11^e journée, 2^e division, groupe B

Malgré plusieurs interventions de N'Sendo Kololo, le Metalul Resita s'incline chez le Gaz Metan Medias (0-3). Avec une seule victoire, obtenue lors du premier match de Kololo, Resita est lanterne rouge.

Turquie, 10^e journée, 2^e division

Sylver Ganvoula n'était pas dans le groupe d'Elazigspor, battu à domicile par Samsunspor (1-2). Avec ce deuxième revers consécutif, Elazigspor est désormais 5^e à deux points de son adversaire du jour, premier avec 19 points.

Bulgarie, 14^e journée, 1^{re} division

Le Botev Plovdiv de Rahavi Kifoueti, titulaire, s'incline chez le Slavia Sofia (0-2). Et reste enlisé en bas de classement (8^e sur 10).

Israël, 9^e journée, 2^e division

Le Beitar Tel Aviv de Romaric Etou bat le Maccabi Nazareth (2-0). Elle remonte à la 9^e place.

Russie, 8^e de finale de la Coupe

Sans Delvin Ndinga, resté sur le banc, le Lokomotiv Moscou est éliminé à domicile par l'Amkar Perm (0-1). Après son nul face à Besiktas en Ligue Europa et sa défaite face à Rostov, c'est le troisième match de rang sans victoire à domicile.

France (Ligue 2) Ligue 2, 13^e journée

Remplaçant, Kévin Koubemba est entré

à la 57^e alors que le score était d'un but partout entre Dijon et Brest. Mais les Dijonnais s'imposent finalement 3-1.

Hugo Konongo n'était pas dans le groupe de Créteil, battu à domicile par Nîmes (1-2).

Laval et Chris Malonga, titulaire et remplacé à la 67^e, font match nul à Valenciennes (0-0).

Remplaçant, Dylan Bahamboula est entré à la 69^e lors du revers du Paris FC à Metz (1-2). Le score était déjà acquis lors de son apparition.

Sans Charlevy Mabilia et Hardy Bingoula, non retenus, Auxerre fait match nul à Bourg-Péronnas (1-1).

En attendant son déplacement à Lens lundi soir, Nancy est 3^e avec 23 points, et 4 d'avance sur Créteil, 6^e. Auxerre est 9^e avec 18 points, tandis que Laval est 11^e avec 17 unités. Brest est 14^e avec 16 points et le Paris FC est 15^e avec 13 points (et 10 matchs nuls).

National, 11^e journée

Ladislav Douniama était titulaire lors du succès de Strasbourg à Châteauroux (1-0). Auteur de la première occasion de son équipe, avant la pause : après avoir mis Mboné sous pression, il profite de la perte de balle du Camerounais pour tenter un lob de l'entrée de la surface... qui frôle le poteau castelroussin. Remplacé à la 70^e. Juvrel Loumingou n'était pas retenu dans le groupe de Châteauroux.

Bevic Moussiti Oko est entré à la 61^e lors de la défaite de Dunkerque à Chambly (0-1). Sa deuxième apparition après ses 17 minutes effectuées lors de la 9^e journée (défaite 1-3 à Epinal). Le Diabes rouges U23, buteur en Coupe de France le week-end dernier, commence à se faire une place dans l'équipe première de l'USL Dunkerque.

Blessé, Amine Linganz était absent lors du match nul de Fréjus-Saint-Raphaël aux Herbiers (1-1).

Au classement, Strasbourg est deuxième avec 22 points, soit un de moins que Belfort. Dunkerque est 8^e à 8 points des Alsaciens, tandis que Fréjus, 14^e, et Châteauroux, 15^e, n'en comptent que 10.

Camille Delourme

REMERCIEMENTS

Jules César Ollebi, agent des Dépêches de Brazzaville, Honoré Ngonié, Félix Olo, Daniel Kelouni, Serge Ngoyi, Léonie Omboulou et Dersy Wabayi remercient infiniment tous ceux qui les ont assistés lors du décès de leur tante, mère et soeur, Henriette Ndeouvoula, survenu le 14 octobre 2015 à Brazzaville. Qu'ils trouvent ici l'expression de leur gratitude profonde. Maman que ton âme repose en paix.



DROITS DE L'HOMME

L'Asadho relance le débat sur l'abolition de la peine de mort

L'atelier qui se tient du 2 au 3 novembre à l'Hôtel Sultani, à Kinshasa, rentre dans le cadre de la nouvelle campagne menée par cette ONG pour la suppression de la peine capitale en RDC.

Les travaux de deux jours organisés par l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (Asadho), en partenariat avec l'ambassade des Pays-Bas en RDC, mettent autour d'une table ceux qui sont pour la peine de mort et ceux qui sont contre, à savoir les juristes, les membres des cours et tribunaux ainsi que de l'armée et de la police, les parlementaires, les défenseurs des droits de l'homme, etc. Ces deux jours d'atelier constituent, en croire le président de l'Asadho, Me Jean-Claude Katende, un véritable moment de réflexion, d'échanges sans tabou.

Organisé sur le thème « *État des lieux et perspectives de la peine de mort en RDC* », ce premier atelier a eu comme soubassement le « *Rapport d'enquête sur la peine de mort* » réalisé par cette ONG de défense des droits de l'Homme, qui s'insère dans la nouvelle campagne sur l'abolition de la peine de mort menée par l'Asadho en RDC. Pour la chef de mission adjointe de l'ambassade des Pays-Bas en RDC, Corina Vander Laan, cet atelier permettra de réfléchir sur la question que s'est posée l'Asadho en se demandant : « *Peine de*



Les participants à l'atelier (Photos Adiac)

mort en RDC : justice ou vengeance ! ». J'espère qu'elle a dit que les échanges de cet atelier permettront de répondre à cette question-clé.

Un combat permanent

Le président de l'Asadho a noté que cette ONG a été, durant les vingt-quatre années de son existence, sur tous les terrains pour défendre les droits de l'Homme dont le plus important restait le droit à la vie. En tant que tel, a souligné Jean-Claude Katende, ce droit est menacé par plusieurs atteintes dont la plus cruelle reste et restera toujours la peine de mort.

« *Notre conviction a toujours été que bien que tous les arguments juridiques, judiciaires, éthiques qui justifient notre combat pour l'abolition de la peine de mort, cette peine reste à nos yeux une véritable défaite de la société humaine* », a-t-il insisté.

Ce juriste a noté que quoique la campagne pour l'abolition de la peine de mort soit menée par certaines organisations de la société civile, les professeurs d'universités et d'autres personnalités, les deux propositions de loi introduites en 2010, respectivement par les Prs Nyabirungu et Mbata

proposant l'abolition de la peine de mort, n'ont pas été suivies par les parlementaires. Ce qui démontre, selon lui, que le combat pour l'abolition de la peine de mort n'est pas encore gagné et que la question doit rester de façon permanente sur la table.

Pour atteindre les objectifs assignés à cette campagne et à cet atelier, les organisateurs ont prévu de mettre en face les deux tendances : ceux qui sont contre la peine de mort et ceux qui la soutiennent, bien que tous ceux qui soutiennent la peine de mort et qui ont été approchés par

l'Asadho pour intervenir au cours de ces travaux aient désisté, évoquant plusieurs raisons dont celle liée à leur sécurité. « *Mais sur le terrain, comme cela paraît dans le rapport qui vous sera exposé dans quelques instants, le débat continue* », a fait savoir Me Jean-Claude Katende, lors de l'ouverture de ces travaux, avant d'indiquer que la décision du gouvernement de décréter un moratoire sur toute exécution de la peine de mort est un pas encourageant mais pas satisfaisant, dans la mesure où la volonté de l'Asadho et ses partenaires est de voir les autorités aller dans le sens de ce qui est consacré dans la Constitution de « *sacraliser la personne humaine* », en abolissant la peine de mort.

Parmi les exposés prévus pour conduire les travaux, il y a « *Pourquoi abolir la peine de mort en RDC ?* » fait par le Pr Ntabirungu; « *La peine de mort : état des lieux dans le monde et en Afrique* » par Me Ngoji; « *Les Nations unies et la peine de mort* »; « *Position du gouvernement de la RDC vis-à-vis de la peine de mort. Ministère de la Justice et des Droits humains* »; « *Les provinces face à la peine de mort* »; « *Pourquoi maintenir la peine de mort en RDC ?* ».

Lucien Dianzenza

LUBUMBASHI

Des enfants de 6 à 15 ans vaccinés contre la rougeole

La province de l'ex-Katanga est, depuis quelques années, en proie à l'épidémie de la rougeole. Le gouvernement avec ses partenaires, cependant, sont déterminés à éradiquer cette maladie qui est l'une des causes de la mortalité des enfants en RDC.

La seule stratégie pour venir à bout de cette épidémie demeure la vaccination. C'est dans ce cadre que tous les enfants dont l'âge varie entre 6 et 15 ans viennent d'être vaccinés contre cette maladie à Lubumbashi. Cette campagne de vaccination a été lancée par le bourgmestre adjoint, Remy Musense, au nom du bourgmestre de cette municipalité. Cette campagne de riposte concerne la zone de santé de Kisanga où plusieurs cas de rougeole ont été signalés. Selon Remy Musense, la rougeole est une maladie contagieuse et infectieuse évitable par la vaccination. C'est la raison pour laquelle il a invité les parents de cette contrée à faire vacciner les enfants de cette tranche d'âge, à respecter le calendrier vaccinal et poursuivre les consultations pré-scolaires des enfants jusqu'à 5 ans dans le centre de santé le plus proche afin de renforcer la protection de leurs progénitures.

Auparavant, le médecin chef de zone de Kisanga avait expliqué le bien-fondé de la vaccination face aux maladies infectieuses.

Pathologie grave mais évitable par la vaccination, la rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse caractérisée par la fièvre, les éruptions cutanées ainsi que la rougeur des yeux. Selon l'OMS, la rougeole reste l'une des causes importantes de décès du jeune enfant, alors qu'il existe un vaccin sûr et efficace. En 2013, on a recensé cent quarante-cinq mille sept cents décès par rougeole dans le monde, soit près de quatre décès par jour ou seize par heure. Grâce à la vaccination antirougeoleuse, les décès par rougeole dans le monde ont chuté de 75% entre 2000 et 2013. En 2013, environ 84% des enfants dans le monde – contre 73% en 2000 – ont reçu une dose de vaccin antirougeoleux avant l'âge de 1 an, grâce à l'intervention systématique des services de santé. Entre 2000 et 2013, on estime que la vaccination antirougeoleuse a évité 15,6 millions de décès, faisant de ce vaccin le meilleur investissement dans la santé publique.

Aline Nzuzi

KINSHASA

Clôture de la réunion de haut niveau sur le tabagisme

Un appel à l'action a été lancé, le 30 octobre, par les délégations des dix-sept États membres de la Région africaine de l'OMS présentes à Kinshasa (Angola, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Kenya, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République du Congo, République Démocratique du Congo, São Tomé et Príncipe, Tchad et Zimbabwe) pour mieux coordonner les efforts de lutte contre le tabagisme. C'était à l'issue de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre de la convention cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabac à l'hôtel Kempiski.

Au terme de trois jours d'intenses travaux, soit du 28 au 30 octobre, les participants, sous la coordination de l'OMS, ont invité leurs gouvernements respectifs à prendre des engagements concrets pour mieux coordonner et intensifier la lutte contre le tabagisme et ses conséquences néfastes sur les populations africaines.

Les gouvernements doivent, entre autres points-clés figurant dans cet « appel à l'action », établir et renforcer des mécanismes pour accélérer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT)

en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD); mettre pleinement en œuvre la CCLAT par l'adoption et le renforcement des politiques complètes de lutte antitabac, des lois et règlements au niveau national, y compris la mise en œuvre et la conformité; établir et renforcer des mécanismes nationaux de coordination multisectorielle, fonctionnels et efficaces pour la lutte antitabac, et allouer des ressources adéquates pour le financement des opérations.

La mise en œuvre des politiques de lutte contre le tabac

Dans cet appel à l'action, les États membres de la Région africaine doivent également « *mettre en œuvre des politiques efficaces et efficaces sur la taxation et le prix du tabac, en y incluant un prélèvement sur les taxes liées au tabac en vue de promouvoir la santé publique et générer davantage des ressources pour la réalisation des ODD* ».

L'appel suggère également l'urgence pour adopter et appliquer des lois, règlements et autres mesures pour la mise en œuvre effective de l'article 5.3 de la CCLAT et éviter les interférences de l'indus-

trie du tabac, menaces et autres actions qui portent atteinte à la pleine application de la CCLAT.

Les délégués des dix-sept pays représentés dans cette réunion de haut niveau ont également appelé à la vigilance accrue, conscients que l'usage du tabac est la cause évitable la plus commune des maladies non transmissibles et constitue un obstacle au développement économique et social dans les pays de la Région africaine.

Clôture de cette réunion au nom du ministre de la Santé publique, le directeur de cabinet, le Pr Faustin Chenge, a rappelé qu'à lui seul, le tabac est annuellement responsable d'environ six millions de décès dans le monde, bien plus que la tuberculose, le VIH-sida et le paludisme réunis. De son côté, le Dr Bakary Sambou, chargé du Bureau de l'OMS en RDC, a condamné fermement la violation de la convention-cadre et de l'arrêté ministériel 010 de juillet 2007 par l'industrie de tabac. Il a, par ailleurs, encouragé les gouvernements à prendre de mesures qui s'imposent pour faire respecter la convention.

A.Nz.

NOMINATION DES COMMISSAIRES SPÉCIAUX

Le MLC dénonce une violation manifeste et flagrante de la Constitution

Le parti de Jean-Pierre Bemba appelle les Assemblées des provinces nouvellement créées au respect scrupuleux de la Constitution et la défense de leurs droits ainsi que leurs prérogatives dans la procédure de désignation et de contrôle des exécutifs provinciaux.

Dans un communiqué signé, le week-end dernier, par sa secrétaire générale, la députée Eve Bazaïba Masudi, le Mouvement de libération du Congo (MLC) a dénoncé « l'escroquerie dont est victime le peuple congolais en ce qui concerne particulièrement les élections provinciales des gouverneurs et vice-gouverneurs des nouvelles provinces ». Pour le MLC, qui dit ne pas reconnaître ces nominations et appelle également le peuple à ne pas reconnaître les autorités qui en découlent, cette infraction est d'autant plus grave qu'elle enfreint des dispositions intangibles de l'article 220 de la loi fondamentale, qui interdit toutes atteintes aux prérogatives des provinces et des entités décentralisées. Soulignant que les cautionnements pour ces élections ont été encaissés par le Trésor public alors que le pouvoir public avait déjà élaboré son plan machiavélique de sabotage du processus électoral, cette formation politique fait observer que la nomi-



La secrétaire générale du MLC, Eve Bazaïba

nation des commissaires spéciaux n'obéit pas aux principes énoncés par la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces encore moins de la loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation des nouvelles provinces. Dans sa réaction, le MLC regrette que les Assemblées provinciales, qui s'étaient préparées à mettre en place leurs bureaux définitifs et ensuite à élire régulièrement les nouveaux gouverneurs dans le respect de la loi fondamentale, aient été par malveillance bloquées « afin de permettre aux sbires du pouvoir de déployer des structures anarchiques dirigées par des agents nommés

comme dans un schéma de recentralisation du pouvoir de l'époque du parti-Etat, contre la volonté du constituant et du peuple ».

Deux systèmes contradictoires

Pour le MLC, plus grave, l'architecture de l'Etat se voit imposer une gestion à deux systèmes contradictoires avec, d'une part, des gouverneurs élus dont les pouvoirs sont constitutionnellement connus et, d'autre part, des commissaires spéciaux désignés en violation de la Constitution sur la base des critères clientélistes

et obscures dont personne ne connaît les pouvoirs réels soumis, par ailleurs, au diktat d'une hiérarchie administrative.

Cette formation politique voit en cette décision du gouvernement une planification de détournement des deniers publics. En effet, a souligné le MLC, l'installation de ces structures anti-constitutionnelles coûtera plus cher que l'élection des gouverneurs et ces vice-gouverneurs. « Il leur sera confié la gestion des finances publiques des provinces sans mécanisme de contrôle car n'émanant pas des Assemblées provinciales. Ainsi, le détournement des fonds publics est planifié », a appuyé le MLC.

Lucien Dianzenza

L'opposition prête à saisir la Cour constitutionnelle

Pour la Dynamique de l'opposition, la nomination de ces hauts-fonctionnaires démolit l'ordre politique fondé sur la Constitution du 18 février 2006 en allant à l'encontre des dispositions intangibles de l'article 220 de la Constitution, notamment 197 et 198, en rapport avec la gestion des institutions politiques provinciales.

La dernière ordonnance signée par le chef de l'Etat portant nomination des commissaires généraux des vingt et une nouvelles provinces issues du démembrement continue à soulever des vagues. Dans les milieux de l'opposition, ces nominations sont rejetées avec demande expresse aux populations concernées d'en faire autant conformément à l'article 28 de la Constitution qui stipule « que nul n'est tenu d'exécuter un ordre mal donné ». A la tête de la contestation figure la Dynamique de l'opposition réunissant le MLC, l'UNC, le Fonus, l'Ecidé et d'autres partis politiques du même bord. En attendant la convention de ce regroupement politique prévue du 4 au 6 novembre 2015 à l'issue de laquelle une série d'actions seront annoncées pour obtenir le respect de la Constitution, il s'insurge contre l'avènement des commissaires généraux à la tête des nouvelles provinces issues du découpage.

Le concept qui n'existe nulle part dans l'arsenal juridique congolais tend à bousculer l'ordonnement des institutions politiques en

RDC en général et en particulier dans les institutions provinciales, fait-on remarquer à la Dynamique de l'opposition dans une déclaration publiée le 1er novembre. Cette plate-forme politique accuse par ailleurs la majorité au pouvoir d'instituer de son propre chef un système atypique constitué d'un côté par des gouverneurs élus ayant largement dépassé les termes de leurs mandats et, de l'autre, par des commissaires spéciaux et leurs adjoints illégaux et illégitimes nommés par le président de la République. Si les premiers répondent des Assemblées provinciales tout aussi obsolètes et en panne d'activités, les commissaires généraux promus, eux, répondront certainement du chef de l'Etat et ce, au mépris de la Constitution, révèle-t-on.

En plus du fait qu'elle ne reconnaît ni l'existence ni le pouvoir des commissaires généraux, la Dynamique pense que cette énième violation flagrante de la Constitution va à l'encontre des dispositions intangibles de l'article 220 de la Constitution, notamment 197 et 198 en rapport avec les institutions politiques provinciales. Eu égard à toutes ces récriminations, la Dynamique de l'opposition se réserve le droit de « saisir en inconstitutionnalité la Cour constitutionnelle contre l'ordonnance du président de la République portant nominations des Commissaires spéciaux et en appelle à la responsabilité historique des magistrats de la Haute cour ».

Alain Diasso

CINÉMA CONGOLAIS

Sortie jeudi du film Cocaine Light

L'Institut français de Kinshasa (IF), Halle de la Gombe, va abriter, le 5 novembre à 19 heures, la grande première projection publique de la réalisation présentée comme le premier long métrage 100% congolais tourné à Kinshasa.

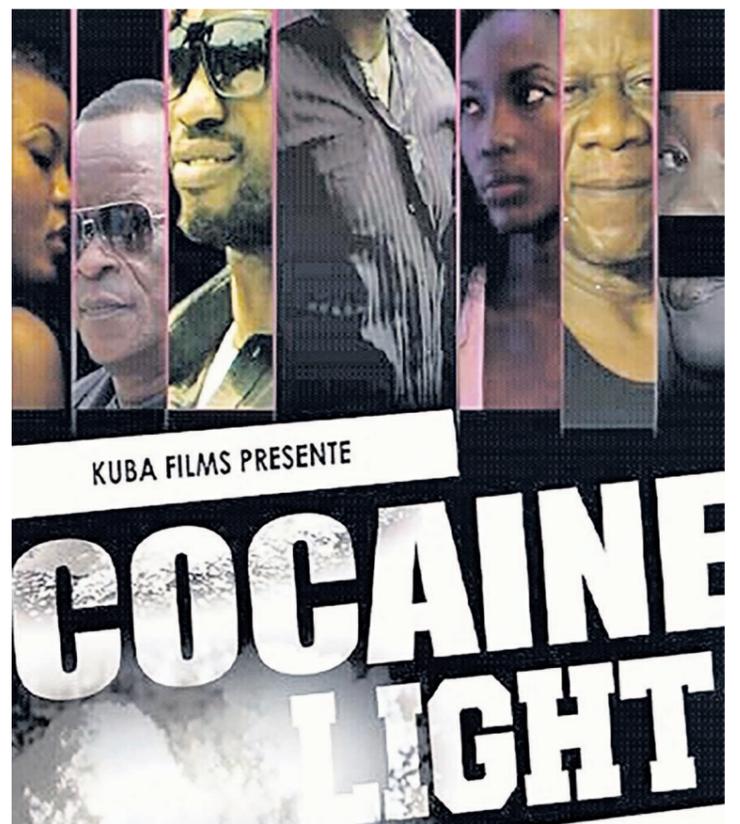
Dans les détours de la conférence de presse tenue dans la salle polyvalente de l'IF le 2 novembre en fin de matinée, les cinéastes Patrick Ken Kalala, Jimmy Tissanabo et Didace Kawang ont présenté de façon sommaire Cocaine Light. Le second a d'entrée de jeu souligné : « Patrick Kuba est l'initiateur et porteur du projet ». Du reste, Jimmy Tissanabo s'est présenté aux médias présents comme étant l'un des trois réalisateurs du long métrage avec Patrick Kuba et Divita wa Lusala. Puis, d'expliquer au sujet de sa contribution dans la réalisation : « Il m'avait intéressé au niveau de l'écriture du film qu'il voulait faire avec plusieurs réalisateurs. Chacun devait apporter son expertise. Ceux qui ont mordu et voulu aider le projet à se concrétiser ».



Les cinéastes Patrick Ken Kalala, Jimmy Tissanabo et Didace Kawang au point de presse

Autant que pour la réalisation, Cocaine Light a mis ensemble trois producteurs. À ce niveau, Patrick Kuba s'est associé à Patrick Ken Kalala et Didace Kawang. À ce dernier d'expliquer : « Cocaine Light est une expérience que nous avons tentée en partant de nos apports personnels. Ma contribution a été matérielle, notamment les caméras. A la fin, cela a abouti à un long métrage, peu importe le temps que cela a duré ». Ici, Didace Kawang a fait allusion aux deux ans qu'a duré la postproduction du film, période que certains ont jugé bien longue. À Patrick Ken Kalala d'insister pour sa part que « Cocaine Light est le tout premier long métrage

100% congolais ». Et d'ajouter : « C'est un film qui a été fait avec le cœur ». Membre de l'équipe de coproduction, il s'est réjoui du travail accompli par « une équipe mixte et a abordé plusieurs points de vue ». De l'aperçu qu'il a livré de cette réalisation de près de deux heures, il est à retenir que « Cocaine Light est un thriller où il est question de vengeance et d'escroquerie » et dont l'histoire gravite autour de cinq personnages. À Jimmy Tissanabo de prévenir que comme il est habituel dans un thriller, il y a du sang et du sexe dans le film d'action qui est interdit aux moins de 12 ans. Et de renchérir : « Cocaine Light est un cocktail qui regroupe toutes les



L'affiche du film Cocaine Light

grosses pointures artistiques et du cinéma congolais ». Savoir ici que le chanteur Papa Wemba et l'acteur Romain Ndomba, lequel s'est illustré comme l'un des personnages importants de Viva Riva ! apparaissent aussi dans le long métrage. Du reste, pour ce qui est

de la réalisation et de la production, Jimmy Tissanabo a fait savoir que « Cocaine Light est une première dans l'élan, la volonté et la détermination à le faire. Nous avons tous été dedans et mis tout pour que ce film puisse aboutir ».

Nioni Masela

C1 - FINALE ALLER

Succès de haute lutte de Mazembe face à l'Usma à Alger !

Le TP Mazembe a pris une option sérieuse pour remporter la finale de la Ligue des champions d'Afrique. Le club dirigé par l'ancien gouverneur de l'ex-Katanga, Moïse Katumbi Chapwe, a fait une démonstration de force en s'imposant, le 31 octobre, au stade Omar-Hamdi d'Alger face à l'Union sportive de la Médina d'Algér (Usma) par deux buts à un. C'est donc avec une avance obtenue sur le terrain de l'adversaire que Mazembe jouera, dans une semaine, la manche retour de cette finale de la C1 africaine 2015 dans son stade de la commune de Kamalondo à Lubumbashi.

Avant cette finale, notons-le, l'Usma a réalisé un parcours exceptionnel à la phase des poules de la C1, ne concédant aucune défaite. D'ailleurs, les Usmistes ont écarté de leur chemin la formation d'Al Hilal du Soudan avec une victoire sur le terrain de l'adversaire à Khartoum, avant de se contenter d'un match nul à Alger de zéro but partout afin d'accéder tranquillement en sa première finale de Ligue des champions. Mais, en face, il y a eu Mazembe avec suffisamment d'expérience accumulée en compétitions africaines inter-clubs (trois finales de C1 et une de Coupe de la Confédération depuis 2009). Mais pour cette finale très attendue en terre Algéroise, c'est le quatuor arbitral égyptien qui est mis à contribution, avec Ghead Zaglol Grisha (arbitre central), Tahssen Abo El Sadat Bedyer (assistant 1), Ahmed Taha Hossam (assistant 2), et Ibrahim Nour El Din



Samatta accroché dans la surface de réparation par le capitaine algérien Khoualed de l'Usma (photo tpmazembe.com)

(arbitre de réserve). Le Marocain Mohamed Guezaz fait office de commissaire au match, et le Tunisien Khaled Lemkecher de coordonnateur.

L'entraîneur français du TP Mazembe, Patrice Carteron, a aligné visiblement une équipe de costauds après avoir bien scruté les points forts de son adversaire afin de le contrer. C'est à cela d'ailleurs qu'a consisté le stage de quelques jours à Marrakech où la délégation de Mazembe s'était rendue avant de rejoindre Alger le vendredi dernier. Ainsi, Robert Kidiaba garde naturellement dans les buts. Le Ghanéen Frimpong est placé sur le flanc droit de la défense, alors que Joël Kimwaki et le géant Malien Salif Coulibaly forment la charnière axiale de la défense du club de Lubumbashi, comme à l'accoutumée. Et le Ghanéen Richard Kissi Boateng se retrouve sur le côté gauche. Au milieu de terrain, Patrice Carteron fait confiance à deux Maliens, Diarra et son compatriote Adama Traoré dans l'animation de jeu, alors que l'international Zambien Nathan

Sinkala revenu de Grasshopper de Zurich en Suisse est l'abattage au milieu de terrain, s'occupant de la récupération. Thomas Ulimwengu débute le match sur le côté droit de l'attaque, Mbwana Ali Samatta est dans l'axe alors que Rainford Kalaba se retrouve sur le côté gauche, avec également un rôle d'animateur de jeu.

Jeu haché, défi physique...

L'équipe tuteurée par Moïse Katumbi Chapwe effectue un début de match très poussif. Laissant le cuir à l'adversaire qui évoluait dans son jardin du stade Omar Hamadi d'Alger, les Corbeaux procèdent par des contre-attaques. La partie est très hachée, avec beaucoup d'engagements de part et d'autre. En fait, Mazembe fait une démonstration de force et résiste tant bien que mal au fort défi physique que tente d'imposer les joueurs d'Usma. Pendant qu'Usma peine à se procurer des occasions de but face à une défense de Mazembe disciplinée et bien regroupée devant le gardien de but Kidiaba, les Corbeaux se créent, pour leur part,

quelques occasions nettes de but. Et à la 27^e minute, le maître à jouer du club luso, Rainford Kalaba, réceptionne une rentrée de touche après un rapide contrôle orienté, il lâche une feuille morte qui lobe le gardien de but Zemamouche pourtant excellent au cours de cette partie. Le but de maestro zambien glace tout le stade. Mais à la 44^e minute, ce héros maudit d'une soirée cède à une provocation d'un défenseur algérien à qui il donne un coup. L'arbitre égyptien Ghead Zaglol Grisha brandit le carton rouge à l'encontre de Kalaba après avoir consulté son assistant (le Zambien ne jouera pas la finale retour à Lubumbashi).

Avec une avance d'un but à zéro à la pause, Mazembe entame la seconde période en infériorité numérique. Et cela va durer pendant un peu plus d'un quart d'heure. Car à la 67^e minute, c'est l'Algérien Elorfi qui est directement exclu par l'arbitre égyptien pour avoir dévié volontairement de la main dans la surface de réparation un ballon que tentait de reprendre de la tête Nathan Sinkala. Mais le penalty accordé n'est pas transformé par le récupérateur zambien qui tente de se faire justice; il bute sur le gardien Zemamouche. C'est pour la deuxième fois que Sinkala ne parvient pas à tromper le gardien de but algérien après avoir manqué dans le jeu une balle du deux à zéro en première période. Finalement, il est remplacé à la 73^e minute par le jeune milieu Merveille Bope Bokadi, néo-international A, convoqué par Florent Ibenge pour le match des éliminatoires aller de la Coupe du monde

Russie 2018 contre le Burundi à Bujumbura, le 12 novembre. Mazembe retrouve quelque peu de la vivacité dans le jeu et se porte à nouveau dans le camp de l'Usma. À la 77^e minute, Samatta échappe au capitaine Nassredine Khoualed de l'Usma qui n'a d'autre solution que de le faucher en pleine surface de réparation. L'arbitre égyptien Grisha désigne sans hésitation le point de penalty, le deuxième de la soirée pour les Corbeaux de Lubumbashi. Le Tanzanien se fait justice en prenant l'excellent gardien de but algérien Zemamouche à contre-pied; il inscrit à ce moment-là son septième but de la Ligue des champions, co-meilleur buteur avec l'attaquant Bakri Al-Madina d'El Merriekh du Soudan. Ce deuxième but encaissé à domicile est pratiquement le coup de grâce asséné aux joueurs du coach Miloud Hamdi. Mais à la 87^e minute, Mohamed Seguer, entré à quelques minutes de la fin de la partie, réduit l'écart sur une frappe à l'entrée de la surface de réparation, trompant le gardien de but Robert Kidiaba. Soulignons que du côté de Mazembe les entrées sur l'aire de jeu de l'Ivoirien Roger Claver-Assalé à la 86^e minute, et de Daniel Adjei à la 90^e minute, respectivement à la place de Samatta et Ulimwengu qui ont été exceptionnels au cours de cette partie. La manche retour de la finale à Lubumbashi s'annonce tout autant ouverte que la première partie remportée par Mazembe à Alger. Naturellement, les Corbeaux sont pratiquement à quatre-vingt-dix minutes de leur troisième trophée de la C1 en 7 ans.

Martin Enyimo

CLIMAT DES AFFAIRES

Les indicateurs à impact positif ignorés par les services Doing Business

La RDC passe de cinq à huit indicateurs retenus par nos experts comme ayant un impact positif sur le climat des affaires et des investissements. Il s'agit de la création d'entreprise, du permis de construire, du raccordement à l'électricité, du transfert de propriété, du commerce transfrontalier, de l'exécution des contrats, du paiement des taxes et impôts et du règlement de l'insolvabilité.

Pour le Comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements (CPCAI), ces indicateurs auraient pu booster davantage le classement de la RDC dans le dernier rapport Doing Business. En effet, plusieurs de ces indicateurs font l'objet actuellement de réformes très poussées, du moins pour certaines d'entre elles. «Malgré les informations complémentaires ou les demandes de correction sollicitées auprès des équipes Doing Business, plusieurs réformes n'ont pas été retenues par ce service». Les réformes concernent plusieurs indicateurs. Comme l'explique le CPAI, il faut citer le cas du commerce transfrontalier marqué par l'augmentation inattendue du délai et du coût annulant ainsi la réforme communiquée antérieurement.

Les causes du retournement de la situation tiennent de l'ensablement du bief maritime et de la vétusté des équipements de manutention au port de Matadi. Au-delà, il y a également le paiement des taxes et impôts. Lors des en-

quêtes sur le terrain, le secteur privé a dénoncé l'instauration d'une contribution patronale supplémentaire (contribution à l'Onem de 02% de la rémunération mensuelle payée par l'employeur à ses travailleurs). L'on épingle d'autres indicateurs dont le règlement de l'insolvabilité et le transfert de propriété. Pour le premier indicateur, l'absence de jugements rendus en matière de redressement ou de liquidation judiciaire les cinq dernières années à Kinshasa a joué défavorablement à la prise en compte de cette réforme pourtant majeure. Quant au second indicateur, les personnes interrogées auraient déclaré qu'il n'y a pas de réduction de délai et que certaines pratiques illégales persistent encore lors de la signature du contrat devant l'avocat. Enfin, il faut mettre en bonne place le raccordement à l'électricité. «Les entrepreneurs agréés auprès de la Snél ont déclaré que la procédure de suppression de l'inspection préalable du site par la société nationale reste toujours d'application». Les effets des réformes prennent plus de temps que prévu mais les mesures existent bel et bien. Il est urgent simplement d'investir dans la durée et de faire attention à la mise en oeuvre effective de ces réformes par les services concernés, a recommandé le CPAI. Seul motif de satisfaction, la RDC est classée parmi les dix pays africains ayant enregistré la plus forte progression dans le Doing Business 2016.

L.E.

10^e ÉDITION CEA

La pauvreté et l'inégalité au centre des discussions

Kinshasa abrite du 2 au 4 novembre une rencontre panafricaine des décideurs, chercheurs et praticiens pour évaluer l'impact des stratégies des croissances actuelles sur les inégalités ainsi que le développement humain en Afrique.

Le président du Sénat, Léon Kengo Wa Dondo, représentant le président de la République, Joseph Kabila, a procédé lundi à l'ouverture officielle de la 10^e édition de la Conférence économique africaine (CEA) 2015. Pour rappel, le thème retenu à l'ordre du jour concerne la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans le programme de développement pour l'après 2015. Il s'agit des travaux qui se tiennent conformément à l'agenda 2063 de l'Union africaine et à la position africaine commune pour l'après 2015 sur les objectifs de développement durable. Pour la région africaine, le plus grand défi est d'arriver à mettre en application une véritable vision panafricaine. Il s'agit d'une Afrique intégrée qui se tourne résolument vers une émergence économique sous l'impulsion de ses citoyens. Comme le soutient Léon Kengo Wa Dondo, le thème est approprié pour relayer ce défi. En effet, a-t-il ajouté, il met en exergue les deux préoccupations majeures pour l'Afrique en l'occurrence la pauvreté et les inégalités. Ces fléaux persistent quoique les croissances des économies africaines soient encourageantes. Pour l'officiel congolais, le seul moyen d'y faire face est de donner toute sa place à la culture du travail.

Dans le même ordre d'idée, le Pnud a relevé la nécessité de sortir des sentiers battus dans les débats en cours. Selon cette agence des Nations unies, il faut pousser les consciences collectives à rechercher de manière accrue les causes de la pauvreté et des inégalités. Selon elle, la multiplicité des monnaies nationales en Afrique, trente-neuf au total, peut constituer un frein plutôt qu'un facteur de rapprochement. Du côté de la Banque africaine de développement, il existe des pistes prometteuses, notamment le pacte de l'énergie pour le continent africain. Ce dernier va encourager l'industrialisation du continent. Au-delà, il ne pourra que renforcer davantage le bien-être des populations. Le même optimisme est partagé par l'ONU qui reste attachée à l'éradication de la pauvreté et des inégalités. Son représentant a tenu à faire remarquer que les deux tiers des employés se trouvent dans la catégorie pauvre et 60% des travailleurs sont des jeunes.

En définitive, il s'agit de réfléchir sur des actions concrètes capables de mettre en oeuvre cette vision stratégique africaine. À l'issue des travaux, les participants devront produire des recommandations sur les options de politiques dans des domaines de développement durable comme l'environnement. L'Afrique doit tirer un plus large profit de ses progrès attribués à la croissance économique alimentée par les ressources extractives, l'agriculture, les services, le développement du capital humain et la meilleure gouvernance.

Laurent Essolomwa

DOTATION

Le Rotary club doyen de Pointe-Noire offre des tricycles aux personnes vivant avec handicap

La cérémonie de remise de 15 tricycles aux populations handicapées de Pointe-Noire a eu lieu le 31 octobre au Rond-Point Tractafric en présence des rotariens.

Cette action, qui fait partie des activités phares du Rotary club doyen de Pointe-Noire, est destinée aux populations ayant une mobilité réduite afin de leur permettre de se mouvoir grâce à ce type de moyen dont la motricité est assurée par les membres supérieurs. Dominico, rotarien et président de la commission de remise de tricycles a expliqué les modalités de remise des tricycles à partir des demandes reçues et enregistrées sur les fichiers du Rotary. Les tricycles sont alors affectés aux personnes handicapées en privilégiant celles qui n'ont pas encore été dotées « Les bénéficiaires de trois dernières années (2012, 2013, 2014) n'ont pas été pris en compte lors de la dotation », a-t-il précisé.

Pour Jean-Eric Benoit, président 2015-2016 du Rotary club doyen de Pointe-Noire, « la signification de ce geste est de redonner de la mobilité à des gens qui ne peuvent pas forcément sortir tout le temps de leurs quartiers. Et donc pour eux, c'est un changement de vie ».

Eu égard à la demande sans cesse croissante des demandeurs, le Rotary club doyen de Pointe-Noire, dans la mesure de ses possibilités veut satisfaire les différentes demandes, a ajouté



Photo de famille des rotariens et des bénéficiaires crédit photo «Adiac»

son président. « On essaie de tout fabriquer sur place. Nous avons une action dans laquelle nous allons monter un atelier pour pouvoir les construire de façon plus autonome pour que les gens puissent bien aussi bien les réparer que les fabriquer ». Et de poursuivre: « Nous demandons aux populations handicapées de se faire enregistrer afin qu'elles puissent bénéficier du don lors de la prochaine remise prévue en janvier ou février de l'année prochaine avant de demander aux automobilistes de faire attention aux personnes handicapées à tricycles avec lesquelles ils partagent la même chaussée », a-t-il renchérit. Germain Ngoulou Malonda, bénéficiaire, a remercié le Rotary club doyen de Pointe-Noire pour cette dotation puisque c'est la première fois qu'il reçoit un tricycle.

Le Rotary club doyen de Pointe-Noire a été créé en 1958. Son

but consiste à encourager et à cultiver l'idéal de servir, considéré comme base de toute entreprise honorable, et en particulier à encourager et à cultiver le développement des relations personnelles d'amitié entre ses membres en vue de leur fournir des occasions de servir l'intérêt général, l'observation des règles de haute probité et de délicatesse dans l'exercice de toute profession, la reconnaissance de la dignité de toute occupation utile, l'effort pour honorer sa profession et en élever le niveau de manière à mieux servir la société, l'application de l'idéal de servir par tout Rotarien dans sa vie personnelle, professionnelle et sociale, la compréhension mutuelle internationale, la bonne volonté et l'amour de la paix, en créant et en entretenant, à travers le monde, des relations cordiales entre les représentants des diverses professions.

Hervé Brice Mampouya

AMÉNAGEMENT URBAIN

Les travaux du pont sur l'avenue Mâ Loango perturbent la circulation

Ces travaux ont débuté il y a environ deux mois et s'exécutent sur cette avenue, dans le deuxième arrondissement Mvou-Mvou, conformément au projet de construction des principaux caniveaux à travers l'ensemble des artères de la ville océane.

Ceux-ci sont financés par le

budget municipal exercice 2015, et sont réalisés par l'entreprise, SERCO. Ces derniers empêchent une circulation normale des biens et des personnes sur ce tronçon reliant une partie des populations de Pointe-Noire au marché central et au centre ville.

Interrogé sur le déroulement des travaux, Paul Mari Nzoussi,

habitant de Mvou-Mvou a émis quelques inquiétudes: « Ces travaux pourront accuser un peu de retard en raison de la saison pluvieuse et à cause de la canalisation des eaux du petit ruisseau qui traverse ce pont. Ainsi, pour les responsables en charge de la construction de cet ouvrage, il serait intéressant d'user de plus de professionnalisme pour réaliser un ouvrage confortable et durable », a-t-il indiqué.

Pour l'un des ouvriers trouvé sur le chantier, divers critères sont à prendre en ligne de compte en vue de la réalisation d'un pont de bonne qualité, souhaité par les populations. « En plus des moyens financiers dégagés pour la réalisation du pont, il serait plus important de veiller à d'autres critères notamment la compétence des ouvriers, le suivi quotidien et méthodique de l'évolution des travaux en cours », a-t-il déclaré.

Séverin Ibara



Les travaux du pont sur l'avenue Mâ-Loango

SPORT MILITAIRE

Les nouvelles recrues de la police s'imposent face aux officiers

Dans le cadre de la reprise effective des activités sportives au sein de la police, le directeur départemental sortant de la police de Pointe-Noire et du Kouilou, le colonel Gaétan Victor Obarabassi, a donné le coup d'envoi de la rentrée sportive au sein de ce corps de l'armée le 31 octobre au Complexe sportif de Pointe-Noire.

L'unique match de football a opposé les nouvelles recrues de la police aux anciens. La confrontation a été soldée par la victoire des Jeunes, 3 buts à 1.

En effet, vu leur rythme de travail pénible des policiers sur le terrain, le colonel a appelé ces derniers à reprendre avec les activités sportives pour leur permettre de se détendre chaque fin de semaine et de bien se préparer la semaine suivante. « Nous devons dès aujourd'hui reprendre avec les activités sportives et tous les samedis seront désormais consacrés au sport. Pour la sécurisation de la ville, nous avons des moments de compression et c'est le sport qui est le vecteur décompresseur. Il nous permet de diminuer un

peu la tension avant de repartir en force. Je crois que les muscles et le cerveau sont disposés autrement à partir d'aujourd'hui. Que chacun reprenne sa position et travaille », a lancé le directeur départemental sortant.

Il a souligné que même si la police a gagné à l'issue de ce match entre les jeunes recrues et les anciens, les bleus ont ridiculisé les anciens en s'imposant 3 buts à un. A cause de cela, ils ont écopé de trois pompes au sol au rythme du lieutenant. « On ne bat pas les anciens », a ajouté le colonel Gaétan Victor Obarabassi.

Notant que le DD sortant avait à ses côtés le médaillé d'or des 11e Jeux africains de Brazzaville, le boxeur ponténégrin Francel Moussiéssi qu'il a présenté aux policiers. « Francel c'est un jeune que je sponsorise personnellement. C'est une fierté de Pointe-Noire. Je l'ai invité de manière particulière à assister à notre match, peut être qu'au prochain recrutement il sera policier. La police est un corps de sportifs », a-t-il conclu.

Charlem Léa Legnoki

La semaine des cultures urbaines aura lieu du 17 au 21 novembre à l'IFC

L'Institut Français du Congo (IFC) de Pointe Noire nourrit de longues dates de riches partenariats avec les acteurs culturels de la ville océane, notamment, l'Espace Yaro, le Centre Culturel Tati Loutard et le Centre Culturel pour Enfants de Mpaka. En collaboration avec ces derniers, l'IFC organise la première édition de la semaine des cultures urbaines du 17 au 21 novembre.

baines en honneur, l'organisation a également prévu, des concerts et débats qui rythmeront ces cinq journées. Plusieurs artistes peintres et graffeurs auront le champ libre dans le hall d'exposition de l'IFC pour y composer librement une fresque. Ainsi, devant les yeux des adhérents, des passants et des curieux, se dresseront au fur et à mesure de la semaine, les œuvres de chacun. Le plus important, c'est que, cette activité s'inscrit dans la dynamique d'une histoire ancienne entre l'IFC de Pointe Noire, la scène hip hop et les quartiers qui font l'identité de la ville océane.



Une œuvre d'art, crédit photo «ADIAC»

Cette première édition, célébrera le talent et la fougue de la jeunesse ponténégrine. Au programme, des projections de films, des expositions de graffs réalisés in situ, des performances dansées et slammées.

Pour donner un impact à cette édition qui met les cultures ur-

Notons que cette première édition est un moment de joie à ne pas rater, il donne l'opportunité à un nombre plus large de découvrir cet art urbain qui est la culture des graffs, aussi appelé,

le mode d'expression coloré. Et un des autres moments incontournables de cette semaine, est sans conteste, le vernissage qui aura lieu le vendredi 20 novembre, à partir de 17 heures, celui-ci, sera visible à l'IFC en entrée libre et ce, jusqu'en janvier prochain.

Hugues Prosper Mabonzo

PARTICIPATION AU CHAN

Les Diabes rouges attendront 2018

Après leur élimination à domicile par le Cameroun 0-1, les Congolais doivent continuer à travailler pour reconquérir leur place au Championnat d'Afrique des nations (Chan) lors de la 5e édition dans deux ans au Kenya. Les leçons de leur élimination.

C'est pour la deuxième fois que les Lions indomptables obtiennent leur qualification au Chan sur le sol congolais après des matchs nuls concédés par les Diabes rouges à Yaoundé. En 2010, dans la capitale camerounaise, les Congolais avaient arraché un nul d'un but partout avant de courber l'échine à domicile 0-2. Le samedi 31 octobre, les joueurs congolais qui croyaient obtenir leur ticket pour le Rwanda ont quitté l'aire de jeu les larmes aux yeux parce que battus par les Lions indomptables 1-0 après le nul de 0-0 concédé le 18 du même mois à Yaoundé. Le Congo devient alors la terre promise du Cameroun en matière de qualification



Une des actions du but que les Diabes rouges ont regretté ; crédit photo Adiac

au Chan du moins jusqu'à ce que le pays parvienne à conjurer l'insigne indien. Il faudra peut-être attendre longtemps...

En réalité, la défaite des Diabes rouges face aux Lions indomptables a été difficile à accepter tant pour le public sportif congolais que pour les joueurs et même leur entraîneur, Isaac Ngata. « On ne nous a pas volé notre victoire mais nous n'avons pas mérité de perdre ce match. (...) Les arbitres devraient faire leur boulot », a-t-il dé-

claré. En effet, le but inscrit par Kader Bidimbou à la 69e minute n'a pas été validé. La main hésitante de l'arbitre de touche a signalé un hors-jeu contesté par les Congolais avant que l'attaquant camerounais Ronald Ngah n'inscrive le but qualificatif de son équipe dans un match où les erreurs d'arbitrage aussi légères ont pesé sur le résultat. Faisant le point de la prestation jugée positive de son équipe, malgré la défaite, Isaac Ngata a reconnu que dans le dernier quart de la

rencontre, ses poulains ont fait preuve de déconcentration qui d'ailleurs leur a coûté cher. Par ailleurs, les attaquants congolais ont manqué de réalisme devant les buts car ils ont eu des occasions nettes pour dompter les Lions du Cameroun et empocher leur ticket pour le Rwanda mais pas de concrétisation pourtant ils étaient techniquement au-dessus de leur adversaire.

Ces Diabes rouges évoluant au pays et pétris de talent ont, assurément perdu certains re-

flexes par manque de compétition dans les jambes. Le championnat national s'est arrêté depuis le mois de juin dernier. Le tir sera certainement rectifié pour les saisons à venir, de sorte qu'il n'y ait plus de prétexte dans ce sens. En rappel, la dernière participation des Diabes rouges au Chan remonte à 2013. Ils seront spectateurs de l'édition 2016 et peut-être acteurs lors de l'édition suivante. L'équipe qui ne manque pas de talent devrait travailler d'arrache-pied.

Rominique Nerplat Makaya

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Angleterre, 16^e journée, 4^e division

Sans Clevid Dikamona, absent, Dagenham s'incline à domicile face à Luton Town (0-2). Avec 9 points, Dagenham est lanterne rouge.

Angleterre, 9^e journée, 2^e division des réserves professionnelles
Les U21 de Derby County alignent un sixième match sans défaite (5 succès et 1 nul) et s'imposent à Stoke City (2-1). Titulaire, Of-frande Zanzala a été très remuant et a marqué le premier but de son équipe. Le natif de Brazzaville a marqué 4 buts lors de ses trois derniers matchs.

Israël, 9^e journée, 1^{re} division
Mavis Tchibota était titulaire lors de la défaite de l'Hapoel Kfar Saba sur le terrain de Bnei Yehuda Tel Aviv (1-2). Kfar Saba est 12^e avec 9 points.

Italie, 7^e journée, championnat des réserves, groupe B

Senna Miangué est resté sur le banc lors du succès de l'Inter de Milan face à Come (2-0). L'Inter remonte à la 2^e place avec 14 points.

Russie, 14^e journée, 1^{re} division

La mauvaise passe se poursuit pour le Lokomotiv Moscou, qui enchaîne un quatrième match sans victoire (un nul en Ligue Europa, deux défaites en championnat et un revers en Coupe de Russie). Et la défaite concédée chez le Kuban Krasnodar est lourde : 2-6. Ménagé en Coupe de Russie, Delvin Ndinga était titulaire à Krasnodar et a joué toute la rencontre. Le Lokomotiv conserve toutefois sa place de dauphin, mais son avance sur le Zenith Saint-Petersbourg n'est plus que d'un point.

Camille Delourme

CHAN 2016

Les qualifiés suspendus au tirage au sort

Maintenant que tous les seize qualifiés ont été connus, la Confédération africaine de football (CAF) a annoncé pour le 15 novembre, le tirage au sort de la 4e édition du Championnat d'Afrique des nations que le Rwanda abritera du 16 janvier au 7 février.

Le tournoi final de la 4e édition du Chan se disputera dans trois villes : Gisenyi, Butare et Kigali. La capitale comptera deux sites notamment : Amahoro et Nyamirambo. Les 16 pays qualifiés sont, par ordre alphabétique : Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Guinée, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, Ouganda, RD Congo, Rwanda, Tunisie, Zambie, Zimbabwe. Sur la liste des qualifiés seuls la République démocratique du Congo et le Zimbabwe sont les clients fidèles de cette compétition réservée aux joueurs évoluant dans le championnat de leur pays respectifs. Les Léopards de la RDC sont les premiers à remporter ce tournoi en 2009 en Côte d'Ivoire, ils avaient battu en finale le Ghana sur un score de 2-0. Depuis lors, ils sont toujours présents et ont toujours passé l'étape du premier tour.

En 2011, ils étaient éliminés en quart de finale par la Tunisie, futur vainqueur 0-1 avant de s'incliner en 2014, à la même étape par le Ghana, malheureux finaliste quelques jours plus tard. Le Zimbabwe s'apprête

à fêter sa quatrième participation au Rwanda, lui qui a pour meilleure performance, la quatrième place occupée lors de la dernière édition en Afrique du sud après la défaite contre le Nigeria. En 2009 et 2011, le Zimbabwe a été respectivement éliminé dès le premier tour. La Tunisie, revient après sa victoire en 2011 au Soudan face à l'Angola. Pour leur deuxième participation, les Aigles de Carthage aimeraient vivre le même bonheur au Rwanda. Mis à l'essai en 2014, le Nigeria quittait l'Afrique du sud avec une médaille de bronze. L'appétit venant en mangeant, les Super Eagles valident leur deuxième qualification dans l'espoir de monter sur le podium convoité également par l'Angola. Les Palancas negras sont de retour après leur finale perdue face à la Tunisie en 2011 au Soudan. L'autre retour annoncé est celui du Cameroun.

Lors de leur première participation en 2011, les Lions Indomptables ont été éliminés à l'étape des quarts de finales. Absente au Soudan et en Afrique du sud, la Zambie, troisième du premier

Chan en Côte d'Ivoire, est un adversaire à prendre au sérieux. Les Chipopolos ont donné la preuve de leur force lors de la CAN 2012 en Guinée Equatoriale. Le Niger quart-finaliste en 2011 complète la liste des équipes ayant signé leur retour. Réguliers depuis 2011, le Gabon espère cette fois atteindre au moins le dernier carré de la compétition. Au Soudan, les Panthères avaient échoué dès le premier tour en terminant troisième de son groupe avec quatre points. En Afrique du sud, ils ont fait mieux en atteignant les quarts de finales. Mais la séance des tirs au but face à la Libye ne leur avait pas porté bonheur. Le Maroc, quart finaliste du dernier Chan espère corriger les erreurs de sa première participation en 2014. Face au Nigeria en quart de finales, les Lions de l'Atlas menaient largement 3-0. Mais au coup de sifflet final, les Marocains s'inclinaient 3-4 après prolongation.

Comme le Maroc, le Mali ambitionne d'aller le plus loin possible dans cette compétition. En 2014, il avait été éliminé en quart de finale par le Zimbabwe. La Côte d'Ivoire sera présente au Rwanda. Depuis le lancement de la compétition, elle n'a jamais brillé. En 2009 à domicile, les Eléphants avaient

plus que déçus. Ils terminaient la compétition avec zéro point au compteur. En 2011, les Ivoiriens gagnaient une place supplémentaire. Ils terminent troisième de leur groupe avec trois points mais pas suffisant pour accéder au second tour.

En 2014, la Côte d'Ivoire a été privée de la phase finale mais son retour pourrait être gagnant. Le Sénégal participera au Rwanda à sa troisième phase finale. En deux participations, les Sénégalais ont disputé une demi-finale en 2009 puis ont été éliminés en quart de finale en 2011. L'Ouganda fêtera comme le Sénégal sa troisième phase finale. L'apprentissage était douloureux pour les Ougandais (zéro point en trois matches) en 2011 mais lors de la dernière édition, ils avaient gagné quatre points avant de manquer de justesse la qualification pour le prochain tour. L'Ethiopie aura à cœur l'ambition de gagner ses premiers points dans cette compétition. En 2014, lors de la première participation, les Ethiopiens ont quitté le tournoi sans gagner le moindre match. Signalons que le Rwanda découvre la compétition pour la première fois en sa qualité de pays organisateur. La Guinée la découvre aussi.

James Golden Eloué